

---

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Au capital de 12.519.869,35 Euros**

**Siège social : 19, rue des Bretons**

**93200 LA PLAINE SAINT DENIS**

**381 178 797 R.C.S. BOBIGNY**

# **RAPPORT FINANCIER ANNUEL EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010**

**SOMMAIRE**

<b>I/ RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE CESAR au 31 mars 2010</b> .....	<b>4</b>
<b>COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE CESAR SA</b> .....	<b>5</b>
<b>-I- COMPTE DE RESULTAT ET BILAN AU 31 MARS 2010</b> .....	<b>5</b>
<b>- II - FILIALES ET PARTICIPATIONS</b> .....	<b>12</b>
<b>- III – ACTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT</b> .....	<b>24</b>
<b>- IV – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT</b> .....	<b>25</b>
<b>- V - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b> .....	<b>25</b>
<b>- VI - DISTRIBUTION ANTERIEURE DE DIVIDENDES</b> .....	<b>25</b>
<b>- VII – ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS le 31 MARS 2010</b> .....	<b>26</b>
<b>- VIII - AVENIR PREVISIBLE</b> .....	<b>31</b>
<b>IX - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE</b> .....	<b>32</b>
<b>L'EXERCICE</b> .....	<b>32</b>
<b>-X- INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT</b> .....	<b>36</b>
<b>- XI - AFFECTATION DU RESULTAT</b> .....	<b>37</b>
<b>- XII - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES</b> .....	<b>37</b>
<b>- XIII - SITUATION DES MANDATS</b> .....	<b>37</b>
<b>-XIV- INFORMATIONS RELATIVES AUX CUMULS DES MANDATS ET AUX REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE VERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX</b> .....	<b>38</b>
<b>-XV –ACTIONNARIAT</b> .....	<b>45</b>
<b>- XVII - POINT SUR LA POLITIQUE DE RACHAT D' ACTIONS</b> .....	<b>50</b>
<b>XVIII – EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE LA SOCIETE</b> .....	<b>51</b>
<b>XIX– PRISES DE PARTICIPATION ET PRISE DE CONTROLE</b> .....	<b>52</b>

<b>XX – ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX .....</b>	<b>52</b>
<b>COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE.....</b>	<b>52</b>
<b>-I- COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2010.....</b>	<b>53</b>
<b>-II- BILAN CONSOLIDE .....</b>	<b>56</b>
<b>-III - EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE.....</b>	<b>58</b>
<b>-IV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE .....</b>	<b>58</b>
<b>- V - PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE .....</b>	<b>58</b>
<b>APPROBATION DES COMPTES – DECISIONS A PRENDRE .....</b>	<b>59</b>
<b>II / ATTESTATION DES RESPONSABLES .....</b>	<b>75</b>
<b>III/ ANNEXES.....</b>	<b>76</b>
<b>ANNEXE 1 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS .....</b>	<b>77</b>
<b>ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE CESAR .....</b>	<b>78</b>
<b>ANNEXE 3 : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCEDURES DE contrôle INTERNE .....</b>	<b>79</b>
<b>ANNEXE 4 : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE CESAR.....</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXE 5 : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....</b>	<b>92</b>
<b>ANNEXE 6 : COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2010 SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Septembre 2010.....</b>	<b>96</b>
<b>ANNEXE 7 : RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>165</b>
<b>ANNEXE 8 : RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES.....</b>	<b>170</b>
<b>ANNEXE 9 : COMMUNIQUE DE LA SOCIETE RELATIF AUX HONORAIRES FACTURES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>177</b>

---

## I/ RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE CESAR AU 31 MARS 2010

Chers actionnaires,

Conformément à la loi, nous avons établi ce rapport afin de vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales durant l'exercice écoulé, et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2010.

Les données comptables figurant dans le présent rapport sont présentées en milliers d'euros sauf mention contraire.

## COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE CESAR SA

## -I- COMPTE DE RESULTAT ET BILAN AU 31 MARS 2010

Nous vous informons qu'une modification a été apportée au mode de présentation et aux méthodes d'évaluation suivis au cours des exercices précédents pour l'établissement du bilan, du compte de résultat et de l'annexe :

César, comme les autres sociétés du Groupe en Europe, Joker et Josman, peut reprendre auprès de ses clients et distributeurs les produits invendus ou périmés. Cette pratique conduit l'entreprise qui a vendu ses produits avec clause de retour à constater son obligation envers ses clients ou distributeurs dans ses comptes.

Conformément à la norme IAS 18, cette obligation est retracée dans les comptes par la diminution des ventes enregistrées en contrepartie de la réduction des créances clients et d'une inscription en stocks. Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques.

L'application de cette norme, consiste à annuler la provision pour retour de marchandises, antérieurement comptabilisée en provision pour risques et charges en contrepartie du chiffre d'affaires et des stocks. Ce retraitement est sans incidence sur le résultat pour les sociétés qui constataient antérieurement une provision pour risques et charges.

Les impacts détaillés sur le résultat, les actifs et passifs de la société sont présentés dans les comptes sociaux et consolidés joints en Annexe au présent rapport de gestion.

Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 19 juillet 2010 et présentés au Conseil de Surveillance en date du 20 juillet 2010. L'Assemblée Générale appelée à statuer est fixée au 30 Septembre 2010

---

## A - COMPTE DE RESULTAT

---

### (A) RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice, la société CESAR a réalisé un chiffre d'affaires de 17 329 milliers d'euros et des autres produits d'exploitation de 1 646 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires est, comme pour l'exercice précédent, pour partie composé de prestations d'assistance et de services divers rendus, en notre qualité de société animatrice du groupe, aux diverses filiales, et des royalties centralisées pour être ensuite reversées en rapport aux licences concédées aux sociétés du groupe.

Cependant, l'exercice a été marqué par une profonde mutation de l'activité de notre société. Dans le cadre du plan de redressement approuvé par le Tribunal de Commerce de Bobigny en novembre 2008 et mis en œuvre en 2009, l'ensemble de l'activité de la zone Europe du Nord (France, Allemagne, Royaume-Uni) a été centralisée chez César SA, qui est désormais une société opérationnelle.

Les coûts d'achat des marchandises vendues se sont élevés à 11 705 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation ont atteint 11 143 milliers d'euros, elles se répartissent essentiellement sur les postes suivants :

- Salaires et traitements 4 246 milliers d'euros
- Charges sociales 1 871 milliers d'euros
- Autres charges 2 079 milliers d'euros
- Amortissements et provisions 2 576 milliers d'euros
- Impôts et taxes 371 milliers d'euros

En conséquence, le résultat d'exploitation courant est négatif à hauteur de (3 874) milliers d'euros.

### (B) RÉSULTAT FINANCIER

Les Produits Financiers atteignent 37 296 milliers d'euros, les charges financières sont de (36 389) milliers d'euros.

Ainsi, le résultat financier ressort positif à 907 milliers d'euros.

### (C) RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS

Le résultat courant avant impôt fait ressortir une perte de (2 967) milliers d'euros.

### (D) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels s'élevaient à 1 499 milliers d'euros et se décomposent comme suit :

- 850 milliers d'euros de reprise de provision pour risque dénoué, consécutif à un audit d'un de nos licenciés.
- 143 milliers d'euros liés à la reprise de dépréciation du stock au 31 mars 2009, des sociétés absorbées par voie de TUP
- 406 milliers d'euros concernant l'abandon de créances des actionnaires Butlers Capital Partners et FCPR
- 100 milliers d'euros concernant d'autres produits.

Les charges exceptionnelles s'élevaient à (5 927) milliers d'euros et s'analysent principalement comme suit :

- (889) milliers d'honoraires liés à la restructuration en cours,
- (1 616) milliers d'euros liés à la cession du bâtiment à Saumur.
- (1 612) milliers d'euros d'abandon de créances envers la filiale italienne, Joker,
- (862) milliers d'euros liés à la restructuration 2009 / 2010
- (311) milliers d'euros pour un contrat de licence (Marsupilami)
- (100) milliers d'euros suite à l'audit MATTEL
- (154) milliers de dotations exceptionnelles pour dépréciation des stocks.
- (383) milliers de charges exceptionnelles diverses

Le résultat exceptionnel est donc négatif et s'établit à 4 428 milliers d'euros.

---

(E) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Compte tenu de l'intégration fiscale, l'impôt sur les bénéfices est un produit de 34 milliers d'euros.

(F) RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 Mars 2010 fait ainsi, apparaître un résultat net négatif de (7 361) milliers d'euros.



---

## B - BILAN

---

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

### 1 - ACTIF DU BILAN

---

#### A) ACTIFS IMMOBILISES

---

Les actifs immobilisés s'élevaient à un montant total brut de 51 463 milliers d'euros et à un montant total net de 19 777 milliers d'euros.

Ces actifs immobilisés sont essentiellement constitués par des immobilisations financières, constituées par les participations que nous détenons dans nos filiales.

Au 31 Mars 2010, le montant brut de nos participations s'élève à 37 354 milliers d'euros et le montant net à 14 246 milliers d'euros. Ces participations sont détenues dans les sociétés filiales suivantes :

- 1) Les sociétés ayant fait l'objet de transfert universel de patrimoine en mai 2009
  - SNJ MASPORT,
  - CESAR INDUSTRIES,
  - TAGADA INTERNATIONAL,
  - FRANCE COTILLONS,
  - NOUNOURS SA,
  - MUGNAIONI (Détenue intégralement par la société CESAR INDUSTRIES),
- 2) Les sociétés existantes au 31 mars 2010
  - a) Les sociétés en cours de liquidation
    - CESAR UK ,
    - CESAR INC,
    - DISGUISE HOLDING CORPORATION,
    - CARNAVAL,
    - CESAR GERMANY HOLDING,

- LA TREMOLIERE (Ile Maurice) détenue à 75% par la société NOUNOURS SA
- b) Les sociétés en activité
- FESTIVAL,
  - JOSMAN,
  - CESAR ASIA,
  - JOKER,
  - FESTIVEO

Nous reviendrons sur l'activité de nos différentes filiales dans la rubrique de ce rapport consacrée à cet objet.

## B) ACTIF CIRCULANT

Au 31 Mars 2010, le montant de l'actif circulant net s'établit à un montant brut de 25 512 milliers d'euros ; il se décompose de la manière suivante :

- stocks pour 5 294 milliers d'euros
- créances clients et comptes rattachés pour 7 531 milliers d'euros ;
- autres créances pour 12 083 milliers d'euros (dont des comptes courants à l'égard de filiales pour 15 919 milliers d'euros),
- disponibilités pour 563 milliers d'euros,
- Valeur mobilières de placement pour 41 milliers d'euros.

L'actif circulant net tient compte de provisions pour dépréciation des stocks, des autres créances et des comptes courants à hauteur de 1 652 milliers d'euros, 1 611 milliers d'euros et 12 286 milliers d'euros respectivement.

## 2 – Passif du bilan

Le montant des capitaux propres ressort au 31 Mars 2010 à 12 407 milliers d'euros. Après constatation de l'augmentation de capital réalisée le 21 avril 2010, les capitaux propres ont été portés à 17 527 milliers d'euros.

Le montant global des dettes au 31 Mars 2010 s'élève à 2 292 milliers d'euros.

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 864 milliers d'euros, dont 1 000 milliers d'euros de provision pour risque et 126 milliers d'euros de provision pour perte de change.

Les comptes fournisseurs s'élèvent à 11 348 milliers d'euros. Les autres comptes de créditeurs s'élèvent à 13 428 milliers d'euros, dont les comptes courants groupes pour 9 499 milliers d'euros, et les comptes courants d'associés et de créditeurs divers pour 3 929 milliers d'euros. Ces derniers ont été ramenés à 1 198 milliers d'euros après constatation de l'augmentation de capital réalisée le 21 avril 2010.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 3 457 milliers d'euros.

Enfin, le total du bilan s'élève au 31 Mars 2010 à la somme de 45 594 milliers d'euros.

Les investissements corporels et incorporels de la période ne sont pas significatifs et sont principalement constitués des frais de collection comptabilisés conformément à la norme IAS 38.

## - II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 Mars 2010, le Groupe compte 16 filiales.

### Périmètre Américain :

A la suite de la cession en décembre 2008 des activités du périmètre américain concrétisé par la signature d'un Asset Purchase Agreement avec la société JAKKS PACIFIC INC., les activités des sociétés DISGUISE HOLDING CORPORATION, CESAR INC. et CESAR ASIA ont été classées en activités destinées à être cédées dans les comptes consolidés, conformément à la norme IFRS 5. Par ailleurs, les sociétés DISGUISE HOLDING CORPORATION et CESAR INC. sont en cours de dissolution.

### Périmètre Européen :

La restructuration du Périmètre européen a entraîné et entraîne les changements juridiques suivants :

- Avec effet le 19 Mai 2009, les filiales du Groupe en France ont été fusionnées par Transmission Universelle de Patrimoine, la Société CESAR SA étant la société confondante : il s'agit de CESAR INDUSTRIES SAS, FRANCE COTILLONS SAS, MUGNIAONI COTILLONS SARL, SNJ MASPORT SAS, TAGADA INTERNATIONAL SAS et NOUNOURS SA.
- Les sociétés du Groupe en Allemagne et en Grande-Bretagne sont en cours de dissolution. Il s'agit de CESAR DEUTSCHLAND GMBH, CESAR GERMANY HOLDING GMBH, HILMAR KRAUTWURTS GMBH & CO KG, HILMAR KRAUTWURTS VERWALTUNG, KRAUTWURTS BETEILIGUNG MBH et CESAR UK LTD.

Nous vous présentons pour la clarté de l'exposé, les informations relatives aux activités de chaque filiale entrant dans le périmètre d'intégration au 31 Mars 2010. Les taux de conversion sont relatés en annexe de la présente, dans le tableau des filiales et participations (en **Annexe 1**).

A l'exception de la société FESTIVEO, acquise en septembre 2009 et détenue à 60%, nous détenons directement des participations supérieures à 95 % dans les sociétés suivantes :

*Sauf mention contraire, toutes les filiales ont arrêté leurs comptes annuels au 31 Mars 2010 et le taux de détention est indiqué à la même date.*

**1) Société « société nouvelle du Jouet - SNJ MASPORT INTERNATIONAL», société par actions simplifiée au capital de 263.580 euros, divisé en 2.292 actions.**

Objet : fabrication et commercialisation de tous jeux, jouets et panoplies.

Total de la participation de CESAR SA : 2.292 actions soit 100.00 % du capital. Société fusionnée par Transfert Universel de Patrimoine. Les chiffres ci-dessous représentent l'activité avant TUP.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	:	2 milliers d'euros
Résultat d'exploitation	:	0 milliers d'euros
Résultat de l'exercice	:	0 milliers d'euros

**2) Société « CESAR INDUSTRIES », société par actions simplifiée au capital de 4.320.000 euros, divisé en 270.000 actions.**

Objet : Confection et commercialisation de masques et objets festifs.

Total de la participation de CESAR SA : 270.000 actions, soit 100% du capital. Société fusionnée par Transfert Universel de Patrimoine. Les chiffres ci-dessous représentent l'activité avant TUP.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	:	158 milliers d'euros
Résultat d'exploitation	:	(384) milliers d'euros
Résultat de l'exercice	:	(449) milliers d'euros

**3) Filiale : Société « MUGNAIONI COTILLONS », société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros, divisé en 500 parts.**

Objet : Fabrication et commercialisation de masques et objets festifs.

Total de la participation de CESAR INDUSTRIES au 31 Mars 2009 : 100 % du capital. Société fusionnée par Transfert Universel de Patrimoine. Les chiffres ci-dessous représentent l'activité avant TUP.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	:	Néant
Résultat d'exploitation	:	Néant
Résultat de l'exercice	:	Néant

Société en cours de liquidation

**4) Société « TAGADA INTERNATIONAL », société par actions simplifiée au capital de 184 800 euros divisé en 2 400 actions.**

Objet : Fabrication et commercialisation de masques et objets festifs.

---

Total de la participation de CESAR SA : 2.400 actions soit 100% du capital. Société fusionnée par Transfert Universel de Patrimoine. Les chiffres ci-dessous représentent l'activité avant TUP.

Les éléments significatifs la concernant sont les suivants :

Chiffre d'affaires	:	Néant
Résultat d'exploitation	:	0 milliers d'euros
Résultat de l'exercice	:	0 milliers d'euros

**5) Société « France COTILLONS », société par actions simplifiée au capital de 770.000 euros, divisé en 10.000 actions.**

Objet : Fabrication et commercialisation de masques et objets festifs.

Total de la participation de CESAR SA : 10.000 actions soit 100% du capital. Société fusionnée par Transfert Universel de Patrimoine. Les chiffres ci-dessous représentent l'activité avant TUP.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	:	Néant
Résultat d'exploitation	:	Néant
Résultat de l'exercice	:	Néant

**6) Société « CESAR UK Ltd », société de droit anglais au capital de 2.100.000 Livres Sterling, divisé en 2.100.000 actions.**

Objet : Fabrication et commercialisation de jeux, tentes et panoplies.

Total de la participation de CESAR SA : 100 % du capital. La société est en cours de dissolution. Les chiffres ci-dessous représentent l'activité avant intégration dans César SA.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.



---

Chiffre d'affaires	5 432	milliers de Livres Sterling
Résultat d'exploitation	: (440)	milliers de Livres Sterling
Résultat de l'exercice	: (647)	milliers de Livres Sterling

**7) Société « JOSMAN », société de droit espagnol au capital de 60 101 euros divisé en 100 actions**

Objet : Fabrication et commercialisation de jeux, tentes, panoplies et sacs à dos.

Total de la participation de CESAR SA : 100 % du capital.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	:	8 034	milliers d'euros
Résultat d'exploitation	:	205	milliers d'euros
Résultat de l'exercice	:	(81)	milliers d'euros

**8) Société « DISGUISE HOLDING CORPORATION », société de droit américain au capital de 25 555 950 Dollars composé de 57 466 actions.**

Objet : société de portefeuille.

Total de la participation de CESAR SA : 100 % du capital.

Les actifs et passifs des activités américaines qui ont été cédés sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé, conformément à la norme IFRS 5.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	:	Néant
Résultat d'exploitation	:	(1 198) milliers de dollars
Résultat de l'exercice	:	(1 469) milliers de dollars

La filiale CESAR INC est demeurée sans activité au cours de l'exercice.

**9) Société « CARNAVAL », compagnie privée et à responsabilité limitée par actions, société de droit Mauricien, au capital de 3.500.000 MUR divisé en 350.000 actions.**

Objet : Fabrication et commercialisation d'articles de carnaval, panoplies, marionnettes et jouets divers.

Total de la participation de CESAR SA : 100 % du capital.

Société en cours de liquidation, sans activité.

**10) Société « FESTIVAL SA », société de droit malgache, au capital social de 34 480 000 Ariarys Malgaches divisé en 17.142 actions.**

Objet : Fabrication et commercialisation de jeux, tentes, panoplies et sacs à dos.

Total de la participation de CESAR SA : 16.589 actions soit 96,77 % du capital.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

---

Chiffre d'affaires	:	19 302 550 millions d'Ariarys Malgaches
Résultat d'exploitation Malgaches	:	1 525 049 millions d'Ariarys
Résultat de l'exercice Malgaches	:	783 261 millions d'Ariarys

**11) Société « CESAR ASIA LIMITED », compagnie privée, « limited by shares », société ayant son siège à Hong Kong, au capital de 1.000.000 Dollars Hong Kong, divisé en 1000 actions.**

Objet : Fabrication et commercialisation de jeux, tentes, panoplies et sacs à dos.

Total de la participation de CESAR SA : 9 990 actions, soit 99,90 % du capital.

Les actifs et passifs des activités asiatiques qui ont été cédés sont présentés sur des lignes séparés du bilan consolidé, conformément à la norme IFRS 5.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	:	117 millions de Dollars Hong Kong
Résultat d'exploitation	:	(241) millions de Dollars Hong Kong
Résultat de l'exercice	:	(369) millions de Dollars Hong Kong

**12) Sociétés « HILMAR KRAUTWURST GmbH and co»; « KRAUTWURST BETEILIGUNG GmbH » ; « HILMAR KRAUTWURST VERWALTUNG GmbH and co KG»; « CESAR DEUTSCHLAND »**

**Les trois premières sociétés de droit allemand constituent un ensemble dont le nom commercial est HILKA.**

Les titres de ces quatre sociétés appartiennent à CESAR GERMANY HOLDING, société de droit allemand au capital de 25 000 euros.

CESAR GERMANY HOLDING a pour vocation de détenir les participations du Groupe CESAR dans les entreprises allemandes.

Objet de HILKA et de CESAR DEUTSCHLAND : Commercialisation et fabrication de tous jouets et articles festifs.

Total de la participation de CESAR SA: 100 % du capital de CESAR GERMANY HOLDING. Les sociétés allemandes sont en cours de dissolution. Les chiffres ci-dessous représentent l'activité avant intégration dans César SA.

Hilmar Krautwurst GmbH and co :

Chiffre d'affaires	:	1 132	milliers d'euros
Résultat d'exploitation	:	(1 902)	milliers d'euros
Résultat de l'exercice	:	1 892)	milliers d'euros.

**13) Société « JOKER S.r.l.», société de droit italien au capital de 102.257 Euros**

Objet : Commercialisation de tous jouets et articles festifs.

Total de la participation de CESAR SA : 100 % du capital.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	:	4 353	milliers d'euros
Résultat d'exploitation	:	258	milliers d'euros
Résultat de l'exercice	:	96	milliers d'euros.

**14) Société « NOUNOURS SA », société anonyme de droit français au capital de 1.718.917 euros, divisé en 149.471 actions.**

Objet : Commercialisation d'articles en peluche et de puériculture.

Total de la participation de CESAR SA : 100 % du capital. Société fusionnée par Transfert Universel de Patrimoine. Les chiffres ci-dessous représentent l'activité avant TUP.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

---

Chiffre d'affaires	:	227 millions d'euros
Résultat d'exploitation	:	(58) millions d'euros
Résultat de l'exercice	:	(64) millions d'euros.

La société NOUNOURS SA possède une filiale entrée elle aussi dans le périmètre du Groupe le 1 Avril 2005 :

**15) Société « LA TREMOLIERE », société de droit mauricien au capital de 3.500.000 roupies mauriciennes, divisé en 3.500 actions**

Objet : Fabrication d'articles en peluches et articles de puériculture.

Total de la participation : 75 % du capital.

Cette société sans activité est en cours de liquidation.

**16) Société « FESTIVEO SAS », société par actions simplifiée de droit français au capital de 23 000 euros, divisé en 149.471 actions.**

Objet : Commercialisation sur internet d'articles de fête, de déguisements et de jouets en peluche et de puériculture.

Total de la participation de CESAR SA : 60 % du capital. La société a démarré son activité en octobre 2009.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

---

Chiffre d'affaires	:	402 millions d'euros
Résultat d'exploitation	:	(113) millions d'euros
Résultat de l'exercice	:	(113) millions d'euros.

### - III – ACTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Le Groupe César a poursuivi au cours de l'exercice 2009-2010 son effort de développement et d'adaptation des catalogues et des produits distribués conformément au plan stratégique.

Par référence à la norme IAS 38, et en raison notamment d'une probabilité raisonnable d'avantages économiques futurs liés à cette phase de développement, les frais de création et de collection relatifs à ces nouveaux produits sous licence ont été inscrits à l'actif du bilan, pour être amortis sur la durée de vie estimée des dites collections à compter de la date de leur commercialisation.

Ces frais comprennent l'ensemble des frais directement attribuables à la création.

Les frais de création et collections activés en 2006-2007 ont été amortis sur une durée de 36 mois, ceux activés en 2007-2008 sur une durée de 18 mois et ceux activés en 2008-2009 sur une durée de 6 mois.

La date de début d'amortissement correspond à la date de mise en vente des marchandises pour la nouvelle saison (soit le mois d'octobre pour les ventes d'Halloween), la durée d'amortissement est de 3 ans.



---

#### - IV – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les dépenses fiscalement non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts (CGI) s'élèvent pour l'exercice 2009/2010 à 16.620 euros.

#### - V - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint (**Annexe 2**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de votre société au cours des cinq derniers exercices.

#### - VI - DISTRIBUTION ANTERIEURE DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du CGI, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

- VII – ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

**A - ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE**

César SA, activité en Europe du Nord

**France**

Le marché français s'est plutôt bien maintenu à périmètre de gammes identique. En effet, c'est en France que la stratégie de réduction de gammes a le plus impacté le chiffre d'affaires de César. Dans le sens inverse, les commerciaux se concentrant sur la vente des produits les plus contributifs, la marge en France enregistre une croissance importante se rapprochant de l'objectif Groupe de 30% de contribution.

Le Groupe continue à se positionner sur le marché français comme une société de services apportant à ces clients des solutions complètes, innovantes et différentes.

Son marketing local permet d'adapter l'offre à chaque réseau permettant ainsi le déploiement de son chiffre d'affaires sur les circuits nouveaux et identifiés à fort potentiels : les clients discount (Babou, Gifi..), les clients textile (La Halle, Kiabi...) et les clients internet (Festiveo.com, ruedelafete.fr...)

Grâce à cette diversification de l'offre, César a évité une guerre des prix entre enseignes rendue possible par la loi de modernisation de l'économie, chaque produit étant vendu à son juste prix.

## **Allemagne**

En adaptant son offre à un marché allemand très traditionnel, César est de nouveau considéré comme un acteur local ancré dans le marché du Carnaval allemand. La pertinence de la stratégie s'est notamment traduite par le retour à une croissance d'activité sur les clients indépendants sélectionnés, et une amélioration de la marge brute.

## **Royaume Uni**

Ben 10 reste la licence la plus vendue au Royaume Uni et son fort volume a compensé la forte diminution des ventes de la licence Lazy Town qui a vécu en 2009/10 ses dernières heures de gloire auprès des consommateurs anglais.

Spiderman s'impose de plus en plus comme une licence incontournable pour les distributeurs anglais nous permettant ainsi de lisser notre chiffre d'affaires année après année.

Sur le dernier trimestre de l'exercice, on a pu enregistrer les premières ventes de costumes liés à la sortie du film Iron Man II, qui fait partie de notre deal portefeuille avec les studios Marvel.

Le marché du costume adulte apparaît de plus en plus comme un axe de croissance de notre chiffre d'affaires outre-manche. César se positionne sur ce marché grâce à ses licences Marvel mais aussi Austin Powers ou Simpsons.

Autres filiales :

### **JOSMAN – Espagne**

C'est grâce à la notoriété de la license Ben10, que Josman a pu compenser les effets négatifs de la crise économique violemment ressentie en Espagne.

Le consommateur s'est plus tourné vers les produits meilleur marché et nos costumes (tout comme ceux de la concurrence) les plus élaborés ont eu du mal à sortir des étagères.

L'offre sur le marché discount a permis également de capter ce consommateur à budget plus modeste.

### **JOKER – Italie**

L'exercice a été marqué par la croissance du chiffre d'affaires et la poursuite de l'amélioration des marges, consécutive à un réexamen de la politique tarifaire. L'émergence d'une licence forte, Ben 10, a permis d'atteindre ces résultats.

### **FESTIVAL - Madagascar.**

Les tensions politiques sur l'île ont empêché la société de poursuivre ses efforts de développement des ventes de textile sur le marché local, mais cet axe de développement, qui permet de lisser les pointes d'activité, reste stratégique pour la filiale.

### **CESAR ASIA – Hong Kong**

L'activité de la filiale a été cédée en décembre 2008.

La société est en cours de liquidation, et n'a pas connu d'activité sur l'exercice.

## **B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **Mise en œuvre du plan de restructuration**

Le groupe César a mis en œuvre le plan de restructuration qui avait été prévu dans le cadre du Protocole de Conciliation approuvé par le Tribunal de Commerce de Bobigny en novembre 2008, caractérisé par :

- ✓ Le recentrage de l'activité sur les filières profitables, (arrêt d'environ 35% des gammes)
- ✓ L'amélioration de la marge brute au travers d'une modification de l'approvisionnement et d'une renégociation avec les principales centrales d'achat.
- ✓ La simplification et l'allègement de l'organisation européenne par :
  - ✓ la fermeture de l'entrepôt allemand et le traitement des marchandises sur une plate forme Europe du nord établie à Saumur,
  - ✓ la fermeture des back-offices situés à Peterborough, Cobourg et Saumur et la centralisation des activités d'achats, de comptabilité, de service clients et de marketing sur la Plaine Saint Denis, les structures commerciales et marketing terrain restant locales.

En application de ce plan, les filiales françaises ont fait l'objet d'un Transfert Universel de Patrimoine vers la société César SA intervenue le 19 mai 2009. Les sociétés CESAR Industries, France COTILLONS, MASPORT, TAGADA INTERNATIONAL et NOUNOURS sont dissoutes sans liquidation.

Les filiales allemandes et anglaises sont en cours de liquidation, ce qui a permis de simplifier sensiblement l'organisation juridique du Groupe César.

A l'issue de cette restructuration, les effectifs européens du Groupe sont passés de 220 à 135 personnes à la date de clôture.

Les frais de restructuration enregistrés au cours de l'exercice se sont élevés à 1 998 milliers d'euros dont 981 milliers d'euros liés aux plans sociaux et 1 017 milliers d'euros liés aux autres frais de restructuration (honoraires, réorganisation logistique et administrative).

---

## - VIII - AVENIR PREVISIBLE

Nous nous attendons, pour l'exercice 2010-2011 à une légère croissance du chiffre d'affaires du groupe, liée notamment au développement de l'activité FOB et à la hausse des ventes sur internet, réalisées soit directement par notre filiale FESTIVEO, soit auprès des principaux sites européens spécialisés ou généralistes.

L'exercice 2010-2011 devrait être marqué par le retour à un résultat opérationnel positif.

Les membres du Conseil de surveillance ont été informés des documents prévisionnels au vu des informations disponibles à cette date.

## IX - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

### **Augmentation de capital**

Une augmentation de capital sous forme d'ABSAR, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a été lancée par CESAR le 26 mars 2010 et a rencontré un vif succès.

10.581.072 ABSAR ont été souscrites à titre irréductible et 1.806.331 ABSAR ont été demandées à titre réductible.

Le Directoire a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, ce qui a porté le nombre d'ABSAR émises à 14.166.463.

La totalité des demandes à titre réductible ont ainsi été servies et le complément a été souscrit pour partie par plusieurs investisseurs institutionnels et pour le solde par Butler Capital Partners SA et le FCPR France Private Equity II, géré par Butler Capital Partners SA.

Le montant total de la levée de fonds s'établit ainsi à 5.524.920,57 euros, correspondant à un apport de cash pour la société de 2.793.523,98 euros, les souscriptions de Butler Capital Partners SA et le FCPR France Private Equity II, géré par Butler Capital Partners SA, ayant été effectuées par compensation de leurs comptes courants.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Paris est intervenu le 21 avril 2010. A compter du 21 avril 2010, le nombre total d'actions composant le capital de CESAR a été ainsi porté à 22.378.906.



Après prise en compte de la dilution potentielle provenant de l'exercice des 14 166 463 BSAR, le nombre maximum d'actions composant le capital pourrait être porté à 36 545 369.

A l'issue de cette opération, Butler Capital Partners SA et le FCPR France Private Equity II ont procédé à une cession partielle de leur participation, qui a été ramenée de 53% à 12.66%.

### **Situation de trésorerie**

L'augmentation de capital permettra à la Société d'assurer la continuité de son exploitation et de mettre en œuvre sa stratégie de retournement. Elle a notamment permis un débouclage rapide des discussions avec les banques pour la mise en place du crédit saisonnier. En date du 21 juin 2010, un crédit saisonnier a été mis en place dans les conditions suivantes :

- 2.8 millions d'euros jusqu'au 30 juin 2011
- 2.3 millions d'euros entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 31 décembre 2011

Ce crédit est rémunéré à un taux d'intérêt de EURIBOR + 4pts. La mise en place de ce crédit a notamment permis de clore la procédure en assignation déclenchée par l'URSSAF de Paris, au moyen d'un règlement en date du 5 juillet 2010.

### **Continuité d'exploitation :**

Afin d'assurer la continuité d'exploitation et le financement de la saison 2010-2011, la société a mis en œuvre sur le début de l'exercice 2010-2011 une augmentation de capital qui lui permet de finaliser son plan de restructuration et également d'obtenir la mise en place de crédits saisonniers. Cf. Note 12 « Evènements postérieurs à la clôture ».

Par ailleurs, et afin de répondre à ses besoins de trésorerie, la société a mis en vente les locaux détenus en Allemagne et inoccupés à la suite de la réorganisation logistique. Un premier bâtiment a fait l'objet d'une offre d'achat à hauteur de 335 milliers d'euros, et la cession définitive est attendue pour le mois de juillet 2010. Les autres bâtiments sont également mis en vente. Compte tenu du caractère non significatif de la valeur comptable de cet actif, il n'a pas été déclassé en « actifs destinés à être cédés » ainsi que les autres bâtiments pour lesquels la vente dans le délai d'un an n'est pas hautement probable.

### **Corrections d'erreur**

Le Groupe a effectué trois corrections d'erreur sur les exercices antérieurs. Ces corrections d'erreur sont présentées en note 4.1 et 4.2 :

- Régularisation de la comptabilisation des retours de stocks : L'application de la norme IAS 18 conduit à annuler la provision pour retour de marchandises, antérieurement comptabilisée en provision pour risques et charges, en contrepartie du chiffre d'affaires et des stocks. Ce retraitement est sans incidence sur le résultat pour les sociétés qui constataient antérieurement une provision pour risques et charges.
- Jusqu'au 31 mars 2009, le Groupe constatait une provision pour risques et charges au titre de son obligation à l'exception de Josman basée en Espagne qui comptabilisait sur l'exercice N+1 les avoirs et rentrée en stock liés aux ventes de l'année N. Conformément à la norme IAS 18 une correction d'erreur a été effectuée avec un impact net cumulé en résultat de 614 K€ Cf paragraphe 4.1.
- Immeuble de Saumur détenu en lease-back : L'immeuble détenu par la société CESAR SA et ayant fait l'objet d'un lease back en 2009 aurait du être déprécié au 31 mars 2009 pour un montant total de 1.2 M€. La comptabilisation de cette perte de valeur a fait l'objet d'une correction d'erreur dans les comptes clos au 31 mars 2009 présentés en comparatif.

### **Politique de Gestion des risques**

#### **RISQUE DE LIQUIDITE**

Le risque de liquidité lié aux échéances des emprunts et aux covenants exigés par les Banques n'existe plus compte tenu de l'accord conclu avec le Pool Bancaire au cours de l'exercice précédent.

Toutefois, un risque de liquidité lié au financement de l'activité saisonnière subsiste.

La ventilation des passifs financiers par échéance au 31 mars 2010 se présente comme suit :

	<b>TOTAL</b>	<b>A moins d'1 an</b>	<b>De 1 an à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Total des emprunts à MT	1 115	131	984	
Concours bancaires courants/ dettes fact	6 466	6 466		
Intérêts courus sur emprunts MT et dette	102	102		
Emprunts en crédit-bail retraités	726	127	599	
<b>Total des emprunts et dettes</b>	<b>8 409</b>	<b>6 826</b>	<b>1 583</b>	

#### RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché n'existe plus compte tenu de l'accord conclu avec le pool bancaire qui a conduit à l'apurement total de la dette au cours du second semestre de l'exercice 2009.

#### RISQUE DE CHANGE

Il existe un risque de change dû aux approvisionnements en US\$ en Asie. Le Groupe négocie actuellement avec ses Banques la mise en place de lignes de couverture.

#### RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se définit comme l'impact qu'auraient des défaillances des contreparties sur les flux futurs d'entrées ou de sorties de trésorerie en fonction des actifs financiers détenus.

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque crédit client, et les créances pour lesquelles il existe un risque font l'objet d'une dépréciation. A la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit.

La ventilation des créances clients par échéance au 31/03/2010 se présente comme suit :

En K€	Total	Non Echues et non dépréciées	Echues et non dépréciées				
			<30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
31-mars-10	14 059	1 861	2 778	4 626	1 464	1 320	2 010

#### -X- INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

#### Exercice clos le 31 mars 2010

Date d'échéance	Total	Non Echues	Solde dettes fournisseurs 0 à 30 jours *	Solde dettes fournisseurs 30 à 60 jours	Solde dettes fournisseurs 60 à 90 jours	Solde dettes fournisseurs 90 à 120 jours	Solde dettes fournisseurs >à 120 jours **
31-mars-10	6 111	320	777	965	125	71	3 853

\*\* Dont 1 584 milliers d'euros réglés à ce jour.

---

#### - XI - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à 7 361 milliers d'euros au compte « Report à Nouveau » qui s'élèvera après affectation à un montant négatif de 47 393 milliers d'euros.

#### - XII - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

En application des dispositions des articles L 225-86 et suivants du Code de commerce, vous entendrez la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions et engagements réglementés conclus ou poursuivis au cours de l'exercice social clos le 31 mars 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ce rapport, ainsi que les conventions et engagements y figurant.

#### - XIII - SITUATION DES MANDATS

#### **SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Il vous est rappelé que les mandats :

- de la SAS WOLFF & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, représentée par M. Jean-Philippe PERONNY,
- et de M. Grégory WOLFF Commissaire aux Comptes suppléant,

viennent à expiration à l'issue de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes sociaux clos le 31 mars 2013,

et que les mandats

- du Cabinet MAZARS, Commissaire aux Comptes titulaire, représenté par M. Gilles RAINAUT,
- et de M. Philippe CASTAGNAC, Commissaire aux Comptes Suppléant,

viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes sociaux clos le 31 mars 2015.

#### **SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE**

Le Conseil de Surveillance a procédé dans sa délibération du 11 mai 2010 au renouvellement des mandats de deux membres du Directoire pour une période de 2 ans venant à expiration le 10 mai 2012.

#### **SITUATION DES MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Les mandats du Conseil de Surveillance ont une validité courant jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes clos le 31 mars 2013.

#### **-XIV- INFORMATIONS RELATIVES AUX CUMULS DES MANDATS ET AUX REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE VERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes les sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice ainsi que les rémunérations de

toute nature perçues par les mandataires sociaux de la part de la société ou de sociétés qu'elle contrôle.

**a) liste des mandats des membres du Directoire**

Membres	Dates de début de mandat	Date de renouvellement	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
<b>Monsieur Benoit POUSSET BOUGERE,</b> <b>Président du Directoire</b>	11-mai-10	10-mai-12	Président de la SAS CESAR INDUSTRIES Président de la SAS SNJ MASPORT Président de la SAS France COTILLONS Président de la SA NOUNOURS Président de la SAS TAGADA INTERNATIONAL Gérant de la société MUGNAIONI Gérant de la société CESAR GERMANY HOLDING Administrateur unique de la société JOSMAN Président et administrateur de la société CARNAVAL Président de la société CESAR ASIA Président de la société CESAR HONG KONG Président de la société DISGUISE HONG KONG Administrateur de la société DISGUISE HOLDING CORPORATION Administrateur de la société DISGUISE INC Président de la société JOKER Administrateur de la société FESTIVAL Administrateur de la société CESAR UK
<b>Monsieur Gilles MARTOCQ</b> <b>Membre du Directoire</b>	11-mai-10	10-mai-12	Administrateur de la société HILMAR BETEILIGUNG Administrateur de la société HILMAR KRAUTWURST Administrateur de la société HILMAR VERWALTUNG Administrateur de la SA NOUNOURS Administrateur de la Société CESAR ASIA
<b>Monsieur Pascal BONNET</b> <b>Membre du Directoire</b>	11-mai-10	10-mai-12	Administrateur de la société CARNAVAL Administrateur de la société CESAR UK Administrateur de la société CESAR ASIA

### liste des mandats des membres du Conseil de Surveillance

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principales fonctions et mandats exercés au sein du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe
M. Pierre COSTES	Nomination provisoire par décision du CS le 9 novembre 2007, ratifiée le 14 octobre 2008	Assemblée approuvant les comptes clos au 31 mars 2013	Président du Conseil de Surveillance	NEANT	<p>Représentant permanent de WBFP au Conseil de Surveillance de OSIATIS France SA</p> <p>Représentant permanent de WBFP au Conseil de Surveillance d'OSIATIS SA</p> <p>Représentant permanent de BCP au Conseil de Surveillance de Press Index SA</p> <p>Vice Président du Conseil de Surveillance de Financière Giraud International</p> <p>Vice Président du Conseil de Surveillance de ACCES INDUSTRIE SA</p> <p>Représentant au Conseil de Surveillance de VIRGIN STORES SA</p>
M. Frédéric FAVREAU	Nomination provisoire par décision du CS le 9 novembre 2007, ratifiée le 14 octobre 2008	Assemblée approuvant les comptes clos au 31 mars 2013	Vice Président du Conseil de Surveillance	NEANT	<p>Vice Président du Conseil de Surveillance de Champloire SA</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de GIRAUD INTERNATIONAL</p> <p>Représentant permanent de BCP au Conseil de Surveillance de Financière Sernam</p> <p>Membre du Conseil d'administration de Paris Saint Germain Football SASP</p> <p>Représentant de BCP au Conseil de Surveillance de Sernam Xpress</p>



Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principales fonctions et mandats exercés au sein du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe
Société BUTLER CAPITAL PARTNERS  Représentée par M. Walter BUTLER	25 mai 2001	Assemblée approuvant les comptes clos au 31 mars 2013	Membre du Conseil de Surveillance	NEANT	Pour BUTLER CAPITAL PARTNERS :  Administrateur de Press Index  Membre du Conseil de Surveillance de CHAMPILOIRE  Membre du Conseil de Surveillance de GIRAUD INTERNATIONAL  Membre du Conseil de Surveillance de Financière Giraud Internationale  Membre du Conseil de Surveillance de FICORB SAS  Président de Financière Accès Industrie SAS  Membre du Conseil de Surveillance de Accès Industrie  Président de Accès Investissement SAS  Membre du Conseil de Surveillance de COLFILM SAS  Membre du Conseil de Surveillance de Financière SERNAM  Membre du Conseil de Surveillance de SERNAM Xpress  Membre du Conseil de Surveillance de VSSA Holding  Membre du Conseil de Surveillance de VIRGINE STORES SA  Pour M. Walter BUTLER :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principales fonctions et mandats exercés au sein du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe
					<p>Président Directeur Général de WBFP</p> <p>Président Directeur Général de BCP</p> <p>Gérant d'Amstar Entreprises</p> <p>Gérant de SCI 30 Albert 1<sup>er</sup></p> <p>Président du Conseil de Surveillance de OSIATIS SA</p> <p>Président du Conseil de Surveillance d'OSIATIS FRANCE</p> <p>Représentant permanent de BCP au Conseil de Surveillance de CHAMPILOIRE</p> <p>Représentant permanent de BCP au Conseil de Surveillance de Financière Accès Industrie</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Flo SA</p> <p>Président du Conseil de Surveillance de la SNCM</p> <p>Représentant permanent de BCP au Conseil de Surveillance de ACCES INDUSTRIE</p> <p>Représentant permanent de BCP au Conseil de Surveillance de COLFILM SAS</p> <p>Représentant permanent au Conseil d'administration de Holding Sports et Evénements</p> <p>Représentant de BCP au Conseil</p>

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principales fonctions et mandats exercés au sein du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe
					<p>de Surveillance de VSSA Holding</p> <p>Représentant permanent de BCP au Conseil de Surveillance de VIRGIN STORES SA</p> <p>Représentant permanent de BCP auprès de le FURET DU NORD HOLDING</p> <p>Représentant de BCP au Conseil de Surveillance de LE FURET DU NORD</p>
M. Michel VEDRINES	Nomination provisoire par décision du CS le 26 mars 2002, ratifiée le 25 juin 2003	Assemblée approuvant les comptes clos au 31 mars 2013	Membre du Conseil de Surveillance	NEANT	<p>Administrateur de BUTLER CAPITAL PARTNERS</p> <p>Président de Financière Giraud International</p> <p>Président de FCA</p> <p>Représentant de BCP au Conseil de Surveillance de FICORB</p> <p>Président de NEXIS FIBERS HOLDING</p> <p>Président du Conseil de Surveillance de SERNAM XPRESS</p> <p>Président du Conseil de Surveillance de Financière SERNAM</p>
Société ALPHA BUSINESS Représentée par M. Marc LIMPENS	06 juin 2000	Assemblée approuvant les comptes clos au 31 mars 2013	Membre du Conseil de Surveillance	NEANT	NEANT

**b) rémunérations des mandataires sociaux**Directoire

Au 31 Mars 2010, le Directoire se compose de trois membres.

Les difficultés du groupe ont conduit les membres du Directoire et les principaux dirigeants à proposer une diminution significative de leur rémunération à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

La rémunération brute versée par les sociétés du Groupe aux dirigeants exerçant des fonctions de membres du Directoire au cours de la période close au 31 Mars 2010 s'élève à 494 milliers d'euros (dont 72 milliers d'euros de rémunération exceptionnelle) auxquels s'ajoutent 14 milliers d'euros d'avantages en nature, contre 1407 milliers d'euros au 31 Mars 2009 (dont 560 milliers d'euros de rémunération exceptionnelle).

<i>(en milliers d'euros)</i>		FIXE	VARIABLE	AVANTAGE EN NATURE	TOTAL
POUSSET BOUGERE	Benoît	167	45	5	216
MARTOCQ	Gilles	145	19	5	169
BONNET	Pascal	110	8	4	122
TOTAL		422	72	14	507

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite au titre des membres du Directoire s'élève à 38 milliers d'euros comptabilisés en provisions pour risques et 29766

charges non courantes dans les comptes consolidés au 31 mars 2010.

Les clauses de sortie dont bénéficient sous certaines conditions les membres du Directoire représentent 12 ou 18 mois de leur rémunération. Les montants relatifs à ces clauses de sortie ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés et représentent un engagement maximum de 482 milliers d'euros au 31 mars 2010.

#### Conseil de Surveillance

Les Membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

### -XV – ACTIONNARIAT

#### ▪ **Evolution et informations sur la détention du capital**

##### a) Actionnariat :

Aux termes d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire le 9 mars 2010, les actionnaires ont décidé de réduire le capital de la société de 12.519.869,35 € à 2.503.973,87 € en diminuant la valeur nominale des actions de la société de 1,5245 € à 0,3049 €.

Le Directoire, usant de l'autorisation et des pouvoirs conférés par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 9 mars 2010, a décidé le 22 mars 2010 de l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de 12.318.664 actions nouvelles (les « **Actions nouvelles** ») assorties chacune d'un bon de souscription d'action remboursable (les « **BSAR** ») (ensemble avec les Actions nouvelles,

les « **ABSAR** ») d'une valeur nominale de 0.3049 euro et assortie d'une prime d'émission de 0,0851 euro, soit un montant total de 4.804.278,96 euros, prime d'émission incluse.

Le directoire a, par décision en date du 16 avril 2010, décidé de mettre en œuvre l'intégralité de la clause d'extension permettant d'augmenter de nombre d'ABSAR à émettre de 15%, conformément aux termes de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 9 mars 2010.

A l'issue de la mise en œuvre de la clause d'extension, le nombre total d'ABSAR émises par la Société a été portée est à 14.166.463.

A la date des présentes, le capital social est fixé à la somme de 6.823.328,44 €. Il est divisé en 22.378.906 actions de 0,3049 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

b) Identité des personnes détenant une participation significative dans le capital de la société préalablement au 22 mars 2010

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce, les personnes physiques ou morales qui détiennent directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont les suivantes :

- France Private Equity II, groupe Butler Capital Partners, 30 cours Albert 1er 75008 Paris détient 4.230.861 actions et autant de droits de vote, soit 51,52% du capital et des droits de vote
- **Options de souscription d'actions réservées aux salariés et à des tiers**

### **Options de souscription d'actions**

A la date de clôture, il n'existe plus de stock options en cours de validité.

Vous pourrez consulter en annexe en parallèle notre rapport sur les options de souscriptions d'actions établi conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce.

- **Actionnariat salarié**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a pas actuellement d'actionnariat salarié.

Nous vous rappelons que conformément à l'article L 225-129-6 du Code de commerce, lorsque le rapport présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle fait apparaître que les actions détenues collectivement par les salariés de la Société (ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce) représentent moins de 3% du capital social, le Directoire doit convoquer, une fois tous les trois ans, une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires à l'effet de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, dans le cadre de l'article L 3332-18 du Code du travail (anciennement, l'article L. 443-5), c'est-à-dire adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire (PPESV).

La dernière assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés s'est tenue le 9 mars 2010. Sauf décision contraire du Directoire ou de l'assemblée générale des actionnaires, la prochaine assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur l'augmentation du capital social réservée aux salariés se tiendra en 2013.

- **Capital autorisé non émis**

A la date de clôture, il n'existe plus de délégations de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital en cours de validité.

• **DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU DIRECTOIRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALES EN VIGUEUR AU COURS DE L'EXERCICE**

Délégations données en cours d'exercice

L'Assemblée Générale Mixte du 9 mars 2010 a donné au Directoire les autorisations d'émettre suivantes :

Autorisation	Caractéristiques
Autorisation d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum : 5.000.000 €  Montant nominal maximum des augmentations consécutives à l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières : 5.000.000 d'euros ;  Durée : 6 mois à compter du 9 mars 2010

Cette assemblée a par ailleurs décidé que le Directoire aura la possibilité, en cas de succès de l'augmentation de capital, de prévoir que le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pourra être augmenté dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article L225-135-1 du Code de commerce.

Nous vous informons que cette délégation de compétences a été mise en œuvre par le Directoire dans sa réunion du 22 mars 2010, durant laquelle a été décidée l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de 12.318.664 actions nouvelles (les « Actions nouvelles ») assorties chacune d'un bon de souscription d'action remboursable (les « BSAR ») (ensemble avec les Actions nouvelles, les « ABSAR ») (hors exercice éventuel d'une clause d'extension de 15% maximum), d'une



valeur nominale de 0.3049 euro et assortie d'une prime d'émission de 0,0851 euro, soit un montant total de 4.804.278,96 euros, prime d'émission incluse.

Nous vous renvoyons concernant cette augmentation de capital à notre rapport spécial défini à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce.

- **Délégations données au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies**

Par ailleurs, certaines délégations de pouvoirs conférées au Directoire lors de l'exercice précédent ont été en vigueur jusqu'au 28 novembre 2009, sans avoir jamais été utilisées :

L'Assemblée Générale Mixte du 28 septembre 2007 a pris acte de l'expiration le 27 août 2007 des autorisations d'émettre données au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2005 et non utilisées et a donné au Directoire les nouvelles autorisations d'émettre suivantes :

<b>Autorisation</b>	<b>Caractéristiques</b>
Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum : 2.000.000 € Durée : 26 mois à compter du 28 septembre 2007
Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum : 2.000.000 € Durée : 26 mois à compter du 28 septembre 2007
Augmentation du capital en cas d'offre publique d'échangé initiée par la société	Montant nominal maximum : 2.000.000 € Durée : 26 mois à compter du 28 septembre 2007

L'Assemblée Générale Mixte du 28 septembre 2007 a, en outre, dans sa quinzième résolution, fixé à 2 M€ le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations susmentionnées. A ce montant nominal s'ajoutera éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital.

#### - XVII - POINT SUR LA POLITIQUE DE RACHAT D' ACTIONS

- **Nous vous informons que le Directoire, dans le cadre de la délégation qui lui avait été donnée, n'a pas mis en œuvre de programme de rachat d'actions.**

## XVIII – EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE LA SOCIETE

Nous vous prions de trouver ci-dessous les éléments significatifs relatifs à la variation du cours de bourse de l'action CESAR à compter d'Avril 2010.

Date	Cours de clôture	Volume	Date	Cours de clôture	Volume
01/04/2010	0,49	16 318	19/05/2010	0,33	693 094
06/04/2010	0,51	66 271	20/05/2010	0,31	1 371 894
07/04/2010	0,5	47 621	21/05/2010	0,3	694 875
08/04/2010	0,49	22 951	24/05/2010	0,31	533 141
09/04/2010	0,48	122 768	25/05/2010	0,3	304 722
12/04/2010	0,5	37 058	26/05/2010	0,31	111 729
13/04/2010	0,53	211 710	27/05/2010	0,33	1 594 577
14/04/2010	0,58	207 444	28/05/2010	0,32	133 631
15/04/2010	0,58	471 125	31/05/2010	0,33	256 409
16/04/2010	0,56	173 975	01/06/2010	0,32	777 249
19/04/2010	0,46	1 882 158	02/06/2010	0,32	94 071
20/04/2010	0,48	837 422	03/06/2010	0,32	336 219
21/04/2010	0,37	8 531 148	04/06/2010	0,32	841 143
22/04/2010	0,4	3 665 311	07/06/2010	0,31	345 877
23/04/2010	0,39	2 054 854	08/06/2010	0,3	760 343
26/04/2010	0,42	3 517 191	09/06/2010	0,32	236 053
27/04/2010	0,4	1 579 455	10/06/2010	0,32	220 452
28/04/2010	0,39	1 782 438	11/06/2010	0,31	313 051
29/04/2010	0,39	587 986	14/06/2010	0,31	220 436
30/04/2010	0,39	496 508	15/06/2010	0,31	48 338
03/05/2010	0,39	525 032	16/06/2010	0,3	703 159
04/05/2010	0,37	638 167	17/06/2010	0,3	513 976
05/05/2010	0,37	689 338	18/06/2010	0,29	513 042
06/05/2010	0,37	252 977	21/06/2010	0,29	342 633
07/05/2010	0,34	1 073 476	22/06/2010	0,28	173 441
10/05/2010	0,37	736 178	23/06/2010	0,29	3 490 804
11/05/2010	0,36	420 578	24/06/2010	0,31	1 401 104
12/05/2010	0,36	136 774	25/06/2010	0,33	1 364 669
13/05/2010	0,35	314 269	28/06/2010	0,33	340 713
14/05/2010	0,34	116 061	29/06/2010	0,31	454 355
17/05/2010	0,34	277 137	30/06/2010	0,31	124 766
18/05/2010	0,34	77 821	01/07/2010	0,3	411 243

## XIX– PRISES DE PARTICIPATION ET PRISE DE CONTROLE

La société a acquis en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009, auprès de AZ Merchandising, 60% des parts sociales de la société FESTIVEO, qui distribue des costumes et des accessoires sur internet.

Cette acquisition permet à César de se positionner sur ce secteur en forte croissance.

## XX – ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe CESAR n'a pas de passifs liés aux aspects environnementaux et aucune des sociétés du Groupe n'a constaté dans ces comptes de la période des passifs, des dépenses, ou des investissements significatifs liés à cette problématique environnementale.

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Nous vous présentons dans le présent chapitre le rapport de gestion du groupe consolidé pour l'exercice clos le 31 Mars 2010.

Les comptes consolidés qui vous sont présentés ont été établis selon la méthode décrite dans le chapitre 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

---

## -I- COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2010

Les éléments importants du compte de résultat sont les suivants :

### A) RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'est élevé à 34 581 milliers d'euros.

Le coût des marchandises vendues s'établit à (18 788) milliers d'euros.

La marge brute s'établit quand à elle à 15 793 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice s'élève à (4 318) milliers d'euros

Le résultat opérationnel de l'exercice est de (5 135) milliers d'euros.

### B) FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux de l'exercice s'élèvent à 20 110 milliers d'euros, ils se répartissent entre frais commerciaux et de distribution pour (10 726) milliers d'euros, frais de création pour (1 205) milliers d'euros, frais administratifs pour (7 233) milliers d'euros, autres produits et (charges) d'exploitation pour 383 milliers d'euros et les dotations et (reprises) sur amortissements sur immobilisations pour (1 329) milliers d'euros.

## C) AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont des produits ou charges inhabituels, de montant particulièrement significatif, et ne rentrant pas dans l'activité opérationnelle habituelle du groupe, présentés de manière distincte dans le compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

LE RESULTAT NET DES OPERATIONS INHABITUELLES EST UNE CHARGE DE (817) MILLIERS D'EUROS. IL SE DÉCOMPOSE ESSENTIELLEMENT EN :

- Autres produits relatifs à la Cession des Actifs 869 milliers d'euros
- Abandon créance 405 milliers d'euros
- Reprises de provisions exceptionnelles pour 4 196 milliers d'euros
- Autres charges opérationnelles, liés essentiellement à la restructuration pour (1 998) milliers d'euros.

CHARGES RELATIVES A LA CESSION DES ACTIFS (1 644) MILLIERS D'EUROS

## D) COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Les charges financières s'élèvent à (991) milliers d'euros, et est composé d'intérêts sur Dette court terme, (673) milliers d'euros et de frais d'escompte clients, (318) milliers d'euros.

## E) AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES

Le solde des « autres produits et charges financières », (271) milliers d'euros, est constitué à hauteur de (392) milliers d'euros de perte de change, d'autres charges financières à hauteur 23 milliers d'euros, d'abandon de créance à hauteur de (8) milliers d'euros et enfin de reprise de provisions à hauteur de 106 milliers d'euros

---

## F) RÉSULTAT NET

Le résultat net des activités poursuivies s'établit à (5 175) milliers d'euros . Le résultat net d'impôts des activités arrêtées est de (1 267) milliers d'euros. Ainsi, le résultat net consolidé s'établit à (6 442) milliers d'euros dont (36) milliers d'euros pour la part du groupe.

---

## -II- BILAN CONSOLIDE

L'examen du bilan au 31 Mars 2010 appelle les constatations suivantes :

### 1 - ACTIF DU BILAN

---

#### Actifs immobilisés

Nos actifs immobilisés s'élevaient à un montant de 6 641 milliers d'euros. Ils sont constitués :

- a) d'immobilisations incorporelles pour 2 625 euros
- b) d'immobilisations corporelles pour 2 864 milliers d'euros
- c) d'immobilisations financières pour 694 milliers d'euros.
- d) d'actif d'impôts différés pour 421 milliers d'euros

#### Actif courant

Le montant de l'actif courant s'établit à un montant de 37 544 milliers d'euros.

Il se décompose de la manière suivante :

- stocks et en-cours pour 12 110 milliers d'euros,
- créances clients et compte rattachés pour 12 888 milliers d'euros,
- autres créances et comptes de régularisation pour 10 301 milliers d'euros,
- Trésorerie et équivalents de trésorerie pour 2 245 milliers d'euros,



---

## 2 – Passif du bilan

Le montant des capitaux propres du Groupe ressort à 8 522 milliers d'euros contre 15 821 milliers d'euros au 31 Mars 2009, avant prise en compte de l'augmentation de capital réalisée en Avril 2010.

Le montant du passif non courant s'élève à 2 841 milliers d'euros contre 2 218 milliers d'euros au 31 Mars 2009.

Le passif courant est au 31 Mars 2010 de 32 726 milliers d'euros contre 36 485 milliers d'euros au 31 Mars 2009.

Enfin, le total du bilan passif s'élève à 44 185 milliers d'euros au 31 Mars 2010 contre 55 444 milliers d'euros au 31 Mars 2009.

---

### -III - EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Nous vous prions de vous reporter au paragraphe 7B page 14

### -IV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous vous prions de vous reporter au paragraphe 9 page 15

---

### - V - PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE

Nous vous prions de vous reporter au paragraphe 8 page 15

---

**APPROBATION DES COMPTES – DECISIONS A PRENDRE**

Les projets de résolutions qui sont soumis à l'assemblée générale du 30 septembre 2010 reprennent les principaux points de ce rapport.

Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice et les comptes consolidés ainsi que l'affectation des résultats que nous vous proposons.

Nous vous demandons par ailleurs de bien vouloir vous prononcer sur les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée :

**Ordre du jour**

Rapport du directoire sur la gestion de la Société et du groupe ;  
Observations du conseil de surveillance ;  
Rapport du président du conseil de surveillance visé à l'article L. 225-68 du Code de commerce ;  
Rapport spécial défini à l'article L. 225-184 du Code de commerce présenté par le directoire concernant les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;  
Rapport spécial défini à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce présenté par le directoire relatif à l'attribution d'actions gratuites ;  
Rapport complémentaire défini à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce présenté par le directoire relatif à l'usage des délégations de pouvoirs qui lui ont été conférées en matière d'augmentation de capital ;  
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;  
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ;  
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne ;  
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;  
Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2010 et quitus aux dirigeants ;  
Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;  
Affectation du résultat ;  
Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ;  
Point sur l'obligation triennale prévue à l'article L. 225-129-6 al.2 du Code de commerce ;  
Pouvoirs pour formalités.

## **Projets de résolutions**

### **PREMIERE RESOLUTION**

*(Lecture des rapports)*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire sur la gestion de la société et du groupe, du rapport spécial défini à l'article L. 225-184 du Code de Commerce présenté par le directoire concernant les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, du rapport spécial défini à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce présenté par le directoire relatif à l'attribution d'actions gratuites, du rapport complémentaire défini à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce présenté par le directoire relatif à l'usage des délégations de pouvoirs qui lui ont été conférées en matière d'augmentation de capital, des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010, du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants et L. 225-90 du code de commerce, du rapport du président du conseil de surveillance visé à l'article L. 225-68 du code de commerce et du rapport des commissaires aux comptes relatif audit rapport, approuve l'ensemble de ces rapports dans toutes leurs parties.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2010)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport du directoire sur la gestion de la Société et du groupe ;
- Des observations écrites du conseil de surveillance ;
- Du rapport du président du conseil de surveillance visé à l'article L. 225-68 du code de commerce ;
- Des comptes sociaux annuels de la Société, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe ;
- Du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice ;

- Du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Du rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne ;

Approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010 (comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe) tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du directoire et du conseil de surveillance de l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

### **TROISIEME RESOLUTION**

*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport du directoire sur la gestion de la Société et du groupe ;
- Des observations écrites du conseil de surveillance ;
- Des comptes consolidés du groupe ;
- Du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;

Approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2010)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, des observations écrites du conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes, approuve la proposition d'affectation du résultat du directoire et, après avoir constaté que les comptes sociaux au 31 mars 2010 se soldent par un

résultat net déficitaire de 7.361 milliers d'euros, décide de l'affecter intégralement au compte de Report à nouveau.

L'assemblée générale prend également acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

L'assemblée générale, sur rapport du directoire et des observations écrites du conseil de surveillance, constate que, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il y a eu au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 un montant de 16.620 € d'amortissements excédentaires visés à l'alinéa 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts.

En conséquence, l'assemblée générale approuve ladite dépense ainsi que l'impôt correspondant.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

*(Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes qui lui a été présenté sur les conventions et engagements relevant des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et du rapport du directoire, approuve chacune des conventions et engagements qui y sont mentionnés, étant précisé que conformément à l'article L. 225-88 du C. com., les intéressés n'ont pas pris part au vote les concernant.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

*(Point sur l'obligation triennale prévue à l'article L. 225-129-6 al.2 du Code de commerce)*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, prend acte de ce qu'ayant été consultée en date du 9 mars 2010 à l'occasion de l'augmentation du capital social, elle n'a pas à être consultée à nouveau ce jour dans le cadre de l'obligation triennale, conformément aux circulaires interministérielles des 22 novembre 2001 et 14 septembre 2005.

**SEPTIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour formalités)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information que vous souhaiteriez, et nous vous prions de bien vouloir voter les résolutions qui traduisent les termes de ce rapport.

Le Directoire

## Annexe 2

Tableau des résultats de la société au titre des cinq derniers exercices

Nature des indications	2005 / 2006	2006 / 2007	2007 / 2008	2008 / 2009	2009 / 2010
<b>I - capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	11 742 569	11 766 586	12 519 869	12 519 869	2 503 974
b) nombre d'actions ordinaires existantes	77 026 136	77 183 676	8 212 443	8 212 443	8 212 443
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 172 932	4 625 899	5 546 939	5 206 830	17 329 319
b) Résultat avant impot, participation des salariés et dotation aux amortissements	2 352 875	(200 546)	6 634 547	44 412 654	(41 638 256)
c) Impôts sur les bénéfices	(91 682)	(144 872)	(73 288)	(93 725)	(33 505)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impot, participation des salariés et dotation aux amortissements	(5 242 731)	(3 314 131)	(34 538 626)	26 208 547	(7 361 491)
<b>III - Résultat par action</b>					
a) Résultat après impot, participation des salariés et avant dotation aux amortissements	0,032	(0,001)	0,817	5,419	(5,066)
b) Résultat avant impot, participation des salariés et dotation aux amortissements	(0,068)	(0,043)	(4,206)	3,191	(0,896)
c) Dividendes distribués à chaque action.					
<b>IV - Personnel</b>					
a) effectif moyen des salariés pendant l'exercice.	30	30	30	30	110
b) Montant de la masse salariale	1 903 319	1 699 767	1 880 175	1 821 107	4 246 326
c) Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	802 130	756 170	900 851	854 990	1 870 941



### Annexe 3

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres part du	Minoritaires	Total des Capitaux propres
<b>Situation au 31/03/2007</b>	<b>11 767</b>	<b>48 748</b>	<b>(16 054)</b>	<b>1 492</b>	<b>(3 770)</b>	<b>42 182</b>	<b>196</b>	<b>42 378</b>
Affectation résultat			1 492	(1 492)				
Augmentation de capital	753	626				1 379		1 379
Dividendes distribués								
Stock Options		(183)				(183)		(183)
Ajustements IFRS			(2)			(2)		(2)
Ajustement divers			25			25	(25)	
Variation de change					(4 769)	(4 769)		(4 769)
Résultat de la période				(19 530)		(19 530)	29	(19 501)
<b>Situation au 31/03/2008</b>	<b>12 520</b>	<b>49 191</b>	<b>(14 539)</b>	<b>(19 530)</b>	<b>(8 539)</b>	<b>19 103</b>	<b>200</b>	<b>19 303</b>
<b>Correction d'erreur</b>				(443)		(443)		(443)
<b>Situation au 31/03/2008</b>	<b>12 520</b>	<b>49 191</b>	<b>(14 539)</b>	<b>(19 972)</b>	<b>(8 539)</b>	<b>18 661</b>	<b>200</b>	<b>18 860</b>
Affectation résultat			(19 530)	19 530				
Augmentation de capital								
Dividendes distribués								
Stock Options		(24)				(24)		(24)
Ajustements IFRS								
Entrée de périmètre			4			4	(79)	(75)
<b>Transactions avec les actionnaires</b>		<b>(24)</b>	<b>(19 526)</b>	<b>19 530</b>		<b>(21)</b>	<b>(79)</b>	<b>(99)</b>
<b>Autres éléments du résultat</b>					<b>4 372</b>	<b>4 372</b>	<b>(1)</b>	<b>4 371</b>
<b>Résultat de la période</b>				<b>(5 781)</b>		<b>(5 781)</b>	<b>6</b>	<b>(5 775)</b>
<b>Situation au 31/03/2009</b>	<b>12 520</b>	<b>49 166</b>	<b>(34 065)</b>	<b>(5 781)</b>	<b>(4 167)</b>	<b>17 674</b>	<b>126</b>	<b>17 800</b>
<b>Correction d'erreur</b>			(443)	(1 409)		(1 852)		(1 852)
<b>Situation au 31/03/2009</b>	<b>12 520</b>	<b>49 166</b>	<b>(34 507)</b>	<b>(7 190)</b>	<b>(4 167)</b>	<b>15 822</b>	<b>126</b>	<b>15 948</b>
Affectation résultat			(7 190)	7 190				
Variation de capital	(10 016)	(360)	10 016			(360)		(360)
Dividendes distribués								
Stock Options								
Ajustements IFRS			(232)			(232)		(232)
Entrée de périmètre			102			102	10	112
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>(10 016)</b>	<b>(360)</b>	<b>2 696</b>	<b>7 190</b>		<b>(490)</b>	<b>10</b>	<b>(480)</b>
<b>Autres éléments du résultat</b>					<b>(405)</b>	<b>(405)</b>	<b>(4)</b>	<b>(409)</b>
<b>Résultat de la période</b>				<b>(6 405)</b>		<b>(6 405)</b>	<b>(36)</b>	<b>(6 441)</b>
<b>Situation au 31/03/2010</b>	<b>2 504</b>	<b>48 806</b>	<b>(31 811)</b>	<b>(6 405)</b>	<b>(4 572)</b>	<b>8 522</b>	<b>96</b>	<b>8 618</b>

**Annexe 4****CESAR****Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance****Au capital de 6.823.328,44 €.****Siège social : 19 rue des Bretons, 93200 la Plaine Saint Denis.****381 178 797 R.C.S. BOBIGNY.****EXERCICE 2009/2010****DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2009 AU 31 MARS 2010****RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCEDURES  
DE CONTROLE INTERNE**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux alinéas 7 à 11 de l'article L. 225-68 du Code de commerce et en complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Il convient de préciser que le Conseil de Surveillance remplit le rôle de Comité d'audit conformément à l'ordonnance du 8 décembre 2008.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux du Responsable du Contrôle Interne et du Directeur Général Adjoint- Finances notamment.

Ce rapport a été finalisé sur la base de la documentation disponible au sein du Groupe au titre du dispositif de contrôle interne et présenté par le Directoire. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques sont intervenus en cours d'exercice, notamment au sein du Conseil de surveillance. Enfin, le présent rapport a été présenté et approuvé au Conseil lors de sa séance du 6 juillet 2010.

## **I LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

### **1 Présentation du Conseil**

Il convient de rappeler que le Conseil est composé de quatre membres suite à la démission au cours de l'exercice de la société Alpha Business, représentée par M. Marc Limpens :

- la société Butler Capital Partners, représentée par M. Walter Butler,
- M. Michel Védrines,
- M. Pierre Costes,
- M. Frédéric Favreau.

Le Conseil de surveillance est informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

Les documents et les dossiers sont tenus à disposition lors des Conseils ou communiqués sur demande, permettant ainsi la mise en œuvre effective du droit de communication des membres du Conseil de surveillance.

Le Conseil est informé des règles de déontologie applicables aux membres du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions qui examinent les comptes.

Le procès-verbal de chaque délibération est établi par le Président assisté du secrétaire du Conseil.

A ce titre, le Conseil de surveillance s'est réuni pendant l'exercice aux dates suivantes :

- 15 avril 2009
- 14 mai 2009
- 9 juillet 2009
- 26 août 2009
- 30 septembre 2009
- 14 octobre 2009

- 19 novembre 2009
- 8 janvier 2010
- 22 mars 2010

Par ailleurs, le Conseil de surveillance a décidé de faire usage de l'alinéa 8 de l'article 27 des statuts de la société et de déterminer les modalités de participation aux différents conseils par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Par délibération du 30 novembre 2007, le Conseil a ainsi élaboré un règlement intérieur, entré en vigueur immédiatement, prévoyant que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, des membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Toutefois, le Conseil qui a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et consolidés ne pourra en aucun cas être tenu par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Ce règlement constitue la charte de gouvernance du Conseil de surveillance de la société. Il a pour objet de contribuer à la qualité du travail des membres du Conseil de surveillance en favorisant l'application des principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise que commandent l'éthique et l'efficacité.

Ce règlement, adapté aux besoins actuels du Conseil de surveillance, sera modifié au fur et à mesure de l'évolution de la législation, des technologies modernes et des besoins du Conseil.

## **2 Informations relatives à la gouvernance d'entreprise**

La gouvernance de la société relève du rapport Afep-Medef d'octobre 2003, « Le gouvernement d'entreprises des sociétés cotées », des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, publiées en janvier 2007, et des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées en octobre 2008.

Le Conseil de Surveillance de la société a adopté, le 30 novembre 2007, un règlement intérieur dont les termes correspondent aux principales préconisations en matière de gouvernance d'entreprise et assurent ainsi la transparence au sein de la société.

Nous précisons par ailleurs que la société n'a procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires.

Toutefois, la société ne comporte pas de comités spécialisés, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance exerçant collégalement leurs fonctions.

### **3 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux**

Les rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux sont fixés par le conseil de surveillance, conformément aux dispositions statutaires.

Le Conseil de surveillance fixe ainsi les rémunérations des membres du Directoire et les primes qui leur sont accordées sont en correspondance avec les performances et les actions qu'ils ont pu réaliser au cours de l'exercice.

Par ailleurs, les membres du Directoire bénéficient de contrats de travail conclus antérieurement à leur nomination.

En revanche, les Membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

La rémunération versée à M. Benoît POUSSET-BOUGERE s'élève à 216 milliers d'euros (dont un variable versé de 45 milliers d'euros), celle versée à M. Gilles MARTOCQ s'élève à 169 milliers d'euros (dont un variable versé de 18 milliers d'euros), celle versée à M. Pascal BONNET s'élève à 121 milliers d'euros (dont un variable versé de 8 milliers d'euros)

### **4 Participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Je vous indique que l'article 36 des statuts prévoit les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales de la société et notamment que:

*« Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité.*

*Toutefois, sera seul admis à y assister, à s'y faire représenter ou à voter à distance l'actionnaire qui aura au préalable justifié de cette qualité :*

*(a) en ce qui concerne ses actions nominatives, par l'inscription nominative de ces actions à son nom ;*

*(b) en ce qui concerne ses actions au porteur, par leur inscription ou leur enregistrement comptable dans les comptes de titres au porteur tenus par son intermédiaire financier habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.*

*Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris.*

*Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès à l'Assemblée.»*

Pendant l'exercice 2009/2010 l'organisation mise en place des contrôles et de leur évaluation a prouvé sa pertinence et s'avère bien adaptée au Groupe.

#### **4 Conventions et engagements « réglementés » et « déclarables »**

##### Conventions et engagements « Réglementés » :

Les procédures d'autorisation préalables sont respectées lorsque des conventions et engagements relèvent des articles L 225-86 à L 225-90-1 du Code de commerce. Conformément à ces textes, les conventions courantes conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à ce contrôle.

Les personnes concernées ne prennent pas part au vote.

Ces conventions et engagements sont transmis aux commissaires aux comptes, pour présentation dans leur rapport spécial à l'assemblée générale.

##### Conventions et engagements dits « Déclarables » :

Il s'agit des conventions et engagements portant sur des opérations « courantes » et conclues à des conditions « normales ».

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions et engagements ont été communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes.

## **II PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini au sein du Groupe comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif et les procédures mises en place comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

Ce dernier se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

### **1 Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne**

#### Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne du Groupe sont les suivants :

- La couverture exhaustive des activités et des risques,
- La responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- Une définition claire des tâches,
- Une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- Des délégations formalisées et à jour,
- Des normes et procédures, notamment comptables ainsi que de traitement de l'information, formalisées et à jour.

### Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du Groupe, un « Responsable du Contrôle Interne », directement rattaché au Directoire, M. Christophe Le Bourhis, pilote le dispositif mis en place.

## **2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques auxquels est soumise l'entreprise**

### a) Mesure et surveillance des risques

Le Groupe met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques mesurables adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

### b) Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

#### Elaboration de l'information comptable et financière

La Comptabilité générale gère le plan de comptes et les référentiels associés, centralise les écritures, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et consolidés ainsi que les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Comptabilité générale contribue, sous l'autorité du Directeur Général Adjoint- Finances, à l'élaboration de l'information financière diffusée au public par le Groupe.

Le dispositif de contrôle comptable, partie intégrante du système de contrôle interne, s'appuie sur une méthodologie formalisée visant à s'assurer notamment :

- du respect des dispositions légales et réglementaires (notamment l'existence et la continuité de la piste d'audit) par le système d'information comptable et réglementaire et des référentiels qui lui sont associés,
- de l'exercice d'un contrôle comptable à deux niveaux, constitué d'un premier degré sous la responsabilité des services comptables des filiales et d'un deuxième degré assuré par le contrôle de la Société mère sur ses filiales dans le cadre du processus de consolidation de celles-ci, à travers notamment un reporting mensualisé complet (chiffre d'affaires, carnet de commandes, marges, charges, bilan, tableaux de flux de trésorerie...).



c) Pouvoirs du Directoire

Je vous précise que les pouvoirs du Directoire sont statutairement limités aux points suivants, en vertu de l'article 18 des statuts qui prévoit que :

*« Toutefois, outre les opérations pour lesquelles l'autorisation du Conseil de surveillance est exigée par la loi, il est stipulé à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, que certaines décisions ne peuvent être prises par le Directoire et certains actes ou engagements ne peuvent être passés ou signés par le Directoire, son Président ou par un Directeur Général, s'ils n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance.*

*Il s'agit de :*

- (i) toute proposition de nomination des commissaires aux comptes titulaires ou suppléants ;*
- (ii) toute proposition de distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes ou autres distributions assimilées à concurrence d'un montant supérieur à 10 % du résultat net consolidé (part du groupe) de la Société ;*
- (iii) l'approbation du budget, du plan d'investissement et du plan de financement ;*
- (iv) tout investissement de maintenance ou de renouvellement d'un montant cumulé sur l'année supérieur à 3 M d'euros ;*
- (v) toute sûreté, caution, aval ou garantie d'un montant à fixer par le Conseil de surveillance ;*
- (vi) toute acquisition ou aliénation d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 1,5 M d'euros, ou cumulé sur l'année supérieur à 3 M d'euros ;*
- (vii) toute souscription d'emprunts ou lignes de crédit d'un montant unitaire supérieur à 3 M d'euros pour les emprunts d'une durée supérieure à 1 an,*
- (viii) toute prise de participation pour un montant unitaire supérieur à 1,5 M d'euros, ou toute création de nouvelles entités juridiques ;*
- (ix) toute proposition d'émission de valeurs mobilières et de tous autres titres ;*
- (x) tout recrutement de tout cadre dirigeant impliquant pour la Société un salaire brut annuel supérieur à 200.000 euros.*

*Les montants indiqués au présent point seront augmentés de 5 % par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.*

---

*Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet. »*

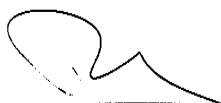
## II / ATTESTATION DES RESPONSABLES

Comptes Consolidés  
158

Page 71 sur

### II / ATTESTATION DES RESPONSABLES

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »



**BENOÎT Pousset-Bougère**

Président du Directoire

La Plaine Saint-Denis, le 21 Septembre 2010

---

**III/ ANNEXES**

**Annexe 1 : Tableau des filiales et participations.**

**Annexe 2 : liste des mandats et fonctions exercés par les Mandataires sociaux de CESAR**

**Annexe 3 : Rapport du Président de Conseil de surveillance sur le contrôle interne et la gouvernance d'entreprise..**

**Annexe 4 : Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la Société CESAR.**

**Annexe 5 : Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**Annexe 6: Comptes annuels de l'exercice clos au 31 Mars 2010 soumis à l'assemblée générale ordinaire du 30 Septembre 2010**

**Annexe 7: Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

**Annexe 8: Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

**Annexe 9: Communiqué de la société relatif aux honoraires facturés aux Commissaires aux comptes.**

## ANNEXE 1 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations Financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus (Euros)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (Euros)	Montant des avals et cautions donnés par la société en Euros	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé (Euros)	Résultat du dernier exercice écoulé (Euros)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (Euros)
	(en devises)	(en devises)		Brute	Nette					
<b>Filiales et participations</b>										
<b>1. Filiales</b>										
(+ de 50% du capital détenu par la société) :										
CESAR Inc.	337 812	433 430	100,00	311 993	311 993				(232 680)	
JOSMAN SI.	60 101	2 025 724	100,00	1 559 271	1 559 271		3 890 000	8 033 642	(81 421)	
CESAR UK	2 100 000	(2 454 404)	100,00	2 596 908	0	284 670		6 136 10	(730 351)	
DISGUISE	25 555 952	(12 474 525)	100,00	15 868 976	8 615 319			0	(922 342)	
CESAR GERMANY HOLD	25 000	(12 015 663)	100,00	5 525 000	0	14 271 547		0	0	
CARNAVAL	3 500 000	(3 571 947)	100,00	2 192 360	0	0		0	0	
FESTIVAL	34 480 000	7 315 332	96,77	4 867 195	2 783 577	0	900 000	6 815 632	276 565	
CESAR ASIA	1 000 000	11 717 372	99,90	2 041 729	295 265	0			34 144	
JOKER	102 257	433 291	100,00	1 364 396	631 001	1 351 862	4 115 000	4 352 926	96 018	
FESTIVEO	23 000		60,00	50 000	50 000			402 201	(112 809)	
LA TREMOLIERE	3 500 000	(605 426)	75,00	976 509	0	0	0	0	0	
<b>Total</b>				<b>37 354 337</b>	<b>14 246 426</b>	<b>15 908 079</b>	<b>8 905 000</b>			<b>0</b>

## ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE CESAR

Membres	Dates de début de mandat	Date de renouvellement	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
<b>Monsieur Benoit POUSSET BOUGERE,</b> <b>Président du Directoire</b>	11-mai-10	10-mai-12	Président de la SAS CESAR INDUSTRIES Président de la SAS SNJ MASPORT Président de la SAS France COTILLONS Président de la SA NOUNOURS Président de la SAS TAGADA INTERNATIONAL Gérant de la société MUGNAIONI Gérant de la société CESAR GERMANY HOLDING Administrateur unique de la société JOSMAN Président et administrateur de la société CARNAVAL Président de la société CESAR ASIA Président de la société CESAR HONG KONG Président de la société DISGUISE HONG KONG Administrateur de la société DISGUISE HOLDING CORPORATION Administrateur de la société DISGUISE INC Président de la société JOKER Administrateur de la société FESTIVAL Administrateur de la société CESAR UK
<b>Monsieur Gilles MARTOCQ</b> <b>Membre du Directoire</b>	11-mai-10	10-mai-12	Administrateur de la société HILMAR BETEILIGUNG Administrateur de la société HILMAR KRAUTWURST Administrateur de la société HILMAR VERWALTUNG Administrateur de la SA NOUNOURS Administrateur de la Société CESAR ASIA
<b>Monsieur Pascal BONNET</b> <b>Membre du Directoire</b>	11-mai-10	10-mai-12	Administrateur de la société CARNAVAL Administrateur de la société CESAR UK Administrateur de la société CESAR ASIA

### ANNEXE 3 : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux alinéas 7 à 11 de l'article L. 225-68 du Code de commerce et en complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Il convient de préciser que le Conseil de Surveillance remplit le rôle de Comité d'audit conformément à l'ordonnance du 8 décembre 2008.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux du Responsable du Contrôle Interne et du Directeur Général Adjoint- Finances notamment.

Ce rapport a été finalisé sur la base de la documentation disponible au sein du Groupe au titre du dispositif de contrôle interne et présenté par le Directoire. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques sont intervenus en cours d'exercice, notamment au sein du Conseil de surveillance. Enfin, le présent rapport a été présenté et approuvé au Conseil lors de sa séance du 6 juillet 2010.

## **I LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

### **1 Présentation du Conseil**

Il convient de rappeler que le Conseil est composé de quatre membres suite à la démission au cours de l'exercice de la société Alpha Business, représentée par M. Marc Limpens :

- la société Butler Capital Partners, représentée par M. Walter Butler,
- M. Michel Védrines,
- M. Pierre Costes,
- M. Frédéric Favreau.

Le Conseil de surveillance est informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

Les documents et les dossiers sont tenus à disposition lors des Conseils ou communiqués sur demande, permettant ainsi la mise en œuvre effective du droit de communication des membres du Conseil de surveillance.

Le Conseil est informé des règles de déontologie applicables aux membres du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions qui examinent les comptes.

Le procès-verbal de chaque délibération est établi par le Président assisté du secrétaire du Conseil.

A ce titre, le Conseil de surveillance s'est réuni pendant l'exercice aux dates suivantes :

- 15 avril 2009
- 14 mai 2009
- 9 juillet 2009
- 26 août 2009
- 30 septembre 2009
- 14 octobre 2009



- 19 novembre 2009
- 8 janvier 2010
- 22 mars 2010

Par ailleurs, le Conseil de surveillance a décidé de faire usage de l'alinéa 8 de l'article 27 des statuts de la société et de déterminer les modalités de participation aux différents conseils par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Par délibération du 30 novembre 2007, le Conseil a ainsi élaboré un règlement intérieur, entré en vigueur immédiatement, prévoyant que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, des membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Toutefois, le Conseil qui a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et consolidés ne pourra en aucun cas être tenu par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Ce règlement constitue la charte de gouvernance du Conseil de surveillance de la société. Il a pour objet de contribuer à la qualité du travail des membres du Conseil de surveillance en favorisant l'application des principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise que commandent l'éthique et l'efficacité.

Ce règlement, adapté aux besoins actuels du Conseil de surveillance, sera modifié au fur et à mesure de l'évolution de la législation, des technologies modernes et des besoins du Conseil.

## **2 Informations relatives à la gouvernance d'entreprise**

La gouvernance de la société relève du rapport Afep-Medef d'octobre 2003, « Le gouvernement d'entreprises des sociétés cotées », des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, publiées en janvier 2007, et des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées en octobre 2008.

Le Conseil de Surveillance de la société a adopté, le 30 novembre 2007, un règlement intérieur dont les termes correspondent aux principales préconisations en matière de gouvernance d'entreprise et assurent ainsi la transparence au sein de la société.

Nous précisons par ailleurs que la société n'a procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires.

Toutefois, la société ne comporte pas de comités spécialisés, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance exerçant collégalement leurs fonctions.

### **3 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux**

Les rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux sont fixés par le conseil de surveillance, conformément aux dispositions statutaires.

Le Conseil de surveillance fixe ainsi les rémunérations des membres du Directoire et les primes qui leur sont accordées sont en correspondance avec les performances et les actions qu'ils ont pu réaliser au cours de l'exercice.

Par ailleurs, les membres du Directoire bénéficient de contrats de travail conclus antérieurement à leur nomination.

En revanche, les Membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

La rémunération versée à M. Benoît POUSSET-BOUGERE s'élève à 216 milliers d'euros (dont un variable versé de 45 milliers d'euros), celle versée à M. Gilles MARTOCQ s'élève à 169 milliers d'euros (dont un variable versé de 18 milliers d'euros), celle versée à M. Pascal BONNET s'élève à 121 milliers d'euros (dont un variable versé de 8 milliers d'euros)

### **4 Participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Je vous indique que l'article 36 des statuts prévoit les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales de la société et notamment que:

*« Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité.*

*Toutefois, sera seul admis à y assister, à s'y faire représenter ou à voter à distance l'actionnaire qui aura au préalable justifié de cette qualité :*

*(a) en ce qui concerne ses actions nominatives, par l'inscription nominative de ces actions à son nom ;*

*(b) en ce qui concerne ses actions au porteur, par leur inscription ou leur enregistrement comptable dans les comptes de titres au porteur tenus par son intermédiaire financier habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.*

*Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris.*

*Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès à l'Assemblée.»*

Pendant l'exercice 2009/2010 l'organisation mise en place des contrôles et de leur évaluation a prouvé sa pertinence et s'avère bien adaptée au Groupe.

#### **4 Conventions et engagements « réglementés » et « déclarables »**

##### Conventions et engagements « Réglementés » :

Les procédures d'autorisation préalables sont respectées lorsque des conventions et engagements relèvent des articles L 225-86 à L 225-90-1 du Code de commerce. Conformément à ces textes, les conventions courantes conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à ce contrôle.

Les personnes concernées ne prennent pas part au vote.

Ces conventions et engagements sont transmis aux commissaires aux comptes, pour présentation dans leur rapport spécial à l'assemblée générale.

##### Conventions et engagements dits « Déclarables » :

Il s'agit des conventions et engagements portant sur des opérations « courantes » et conclues à des conditions « normales ».

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions et engagements ont été communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes.

## **II PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini au sein du Groupe comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif et les procédures mises en place comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

Ce dernier se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

### **1 Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne**

#### Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne du Groupe sont les suivants :

- La couverture exhaustive des activités et des risques,
- La responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- Une définition claire des tâches,
- Une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- Des délégations formalisées et à jour,
- Des normes et procédures, notamment comptables ainsi que de traitement de l'information, formalisées et à jour.

---

### Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du Groupe, un « Responsable du Contrôle Interne », directement rattaché au Directoire, M. Christophe Le Bourhis, pilote le dispositif mis en place.

## **2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques auxquels est soumise l'entreprise**

### a) Mesure et surveillance des risques

Le Groupe met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques mesurables adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

### b) Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

#### Elaboration de l'information comptable et financière

La Comptabilité générale gère le plan de comptes et les référentiels associés, centralise les écritures, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et consolidés ainsi que les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Comptabilité générale contribue, sous l'autorité du Directeur Général Adjoint- Finances, à l'élaboration de l'information financière diffusée au public par le Groupe.

Le dispositif de contrôle comptable, partie intégrante du système de contrôle interne, s'appuie sur une méthodologie formalisée visant à s'assurer notamment :

- du respect des dispositions légales et réglementaires (notamment l'existence et la continuité de la piste d'audit) par le système d'information comptable et réglementaire et des référentiels qui lui sont associés,
- de l'exercice d'un contrôle comptable à deux niveaux, constitué d'un premier degré sous la responsabilité des services comptables des filiales et d'un deuxième degré assuré par le contrôle de la Société mère sur ses filiales dans le cadre du processus de consolidation de celles-ci, à travers notamment un reporting mensualisé complet (chiffre d'affaires, carnet de commandes, marges, charges, bilan, tableaux de flux de trésorerie...).

### c) Pouvoirs du Directoire

Je vous précise que les pouvoirs du Directoire sont statutairement limités aux points suivants, en vertu de l'article 18 des statuts qui prévoit que :

*« Toutefois, outre les opérations pour lesquelles l'autorisation du Conseil de surveillance est exigée par la loi, il est stipulé à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, que certaines décisions ne peuvent être prises par le Directoire et certains actes ou engagements ne peuvent être passés ou signés par le Directoire, son Président ou par un Directeur Général, s'ils n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance.*

*Il s'agit de :*

- (xi) toute proposition de nomination des commissaires aux comptes titulaires ou suppléants ;*
- (xii) toute proposition de distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes ou autres distributions assimilées à concurrence d'un montant supérieur à 10 % du résultat net consolidé (part du groupe) de la Société ;*
- (xiii) l'approbation du budget, du plan d'investissement et du plan de financement ;*
- (xiv) tout investissement de maintenance ou de renouvellement d'un montant cumulé sur l'année supérieur à 3 M d'euros ;*
- (xv) toute sûreté, caution, aval ou garantie d'un montant à fixer par le Conseil de surveillance ;*
- (xvi) toute acquisition ou aliénation d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 1,5 M d'euros, ou cumulé sur l'année supérieur à 3 M d'euros ;*
- (xvii) toute souscription d'emprunts ou lignes de crédit d'un montant unitaire supérieur à 3 M d'euros pour les emprunts d'une durée supérieure à 1 an,*
- (xviii) toute prise de participation pour un montant unitaire supérieur à 1,5 M d'euros, ou toute création de nouvelles entités juridiques ;*
- (xix) toute proposition d'émission de valeurs mobilières et de tous autres titres ;*
- (xx) tout recrutement de tout cadre dirigeant impliquant pour la Société un salaire brut annuel supérieur à 200.000 euros.*

*Les montants indiqués au présent point seront augmentés de 5 % par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.*

*Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet. »*

ANNEXE 4 : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU  
PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE CESAR



## **CESAR**

Siège Social : 19, rue des Bretons - 93200 La Plaine Saint-Denis  
Société Anonyme au capital de 6 823 328,44 €  
N° Siren : 381 178 797

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi  
en application de l'article L. 225-235 du Code de  
commerce, sur le rapport du Président du  
conseil de surveillance de la société CESAR**

Exercice clos le 31 mars 2010

**WOLFF ET ASSOCIES**

**MAZARS**

**CESAR**

*Rapport des commissaires  
aux comptes établi en  
application de l'article  
L.225-235 du Code de  
commerce*

*Exercice clos le  
31 mars 2010*

**Rapport des commissaires aux comptes établi en application de  
l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président  
du conseil de surveillance de la société CESAR**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CESAR et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de  
gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de  
l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

**CESAR**

Rapport des commissaires  
aux comptes établi en  
application de l'article  
L.225-235 du Code de  
commerce

Exercice clos le  
31 mars 2010

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

**Conclusion sans observation sur les informations sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article du Code de commerce.

*Fait à Chamalières et Courbevoie, le 15 septembre 2010*

Les commissaires aux comptes

**WOLFF & ASSOCIES**

  
JEAN-PHILIPPE PERONNY

**MAZARS**

  
GILLES RAINAUT

## ANNEXE 5 : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**CESAR**

Siège Social : 19 rue des Bretons – 93200 La Plaine Saint-Denis  
Société Anonyme au capital de 6 823 328,44 €  
N° Siren : 381 178 797

Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2010

WOLFF & ASSOCIES

MAZARS

CESAR  
Comptes Annuels  
Exercice clos le  
31 mars 2010

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CESAR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informatives spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

CESAR  
Comptes Annuels  
Exercice clos le  
31 mars 2010

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans :

- les notes « mises en œuvre du plan de restructuration » et « situation de trésorerie » relatives à la mise en œuvre du plan de structuration financière et les moyens permettant d'assurer le financement de la saison 2010/2011 et aux risques éventuels qui pèsent sur la continuité de l'activité.
- la note « immobilisations et amortissements » relative à la régularisation à titre de correction d'erreur de la cession de l'immeuble du SAUMUR intervenue au cours de l'exercice précédent.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe des comptes annuels dans les chapitres B.3 « immobilisations financières », B.4 « créances et dettes » et C.1 « Immobilisations et amortissements » précise les conditions et modalités à partir desquelles il a été procédé à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et méthodes d'évaluation retenues, ainsi que des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

CESAR  
Comptes Annuels  
Exercice clos le  
31 mars 2010


Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Chamalières et Courbevoie, le 15 septembre 2010

Les Commissaires aux comptes

WOLFF & ASSOCIES

  
Jean-Philippe PERONNY

MAZARS

  
Gilles RAINAUT

---

ANNEXE 6 : COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2010 SOUMIS A  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2010



## BILAN ACTIF

En K€	Notes	31-mars-10	31-mars-09	01-avr-08
<b>Actif immobilisé</b>				
Ecarts d'acquisition	5.1	36		33 042
Immobilisations incorporelles	5.2.3	2 625	2 765	5 330
Immobilisations corporelles	5.2.3	2 864	3 160	5 805
Immobilisations financières	5.2.4	694	135	1 912
Actifs d'impôts différés	5.3	421	262	4 372
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>6 641</b>	<b>6 322</b>	<b>50 461</b>
Stocks et en-cours	5.4	12 110	15 900	24 376
Clients et comptes rattachés	5.5	12 888	17 650	22 760
Autres créances et comptes de régularisation	5.6	10 301	8 671	12 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7	2 245	2 686	2 052
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>37 544</b>	<b>44 907</b>	<b>61 658</b>
<b>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	<b>5.8</b>		<b>4 215</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>44 185</b>	<b>55 444</b>	<b>112 119</b>

## BILAN PASSIF

En KC	Notes	31-mars-10	31-mars-09	01-avr-08
Capital		2 504	12 520	12 520
Primes		48 806	49 166	49 191
Réserves consolidées		(31 811)	(34 508)	(14 539)
Résultat consolidé		(6 405)	(7 190)	(19 973)
Réserves de conversion		(4 572)	(4 167)	(8 539)
<b>Total capitaux propres (part du groupe)</b>	5.9	<b>8 522</b>	<b>15 821</b>	<b>18 660</b>
Intérêts minoritaires		96	127	200
<b>Total capitaux propres consolidés</b>	5.9	<b>8 618</b>	<b>15 948</b>	<b>18 860</b>
Emprunts et dettes financières - part à plus d'un an	5.11	1 891	937	5 947
Passifs d'impôts différés	5.3	54	66	1 464
Provisions pour risques et charges non courants	5.10	896	1 215	1 671
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>2 841</b>	<b>2 218</b>	<b>9 081</b>
Emprunts et dettes financières - part à moins d'un an	5.11	6 518	9 951	52 318
Fournisseurs et comptes rattachés	5.12	10 395	9 663	15 532
Autres dettes et comptes de régularisation	5.13	15 813	16 871	16 328
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>32 726</b>	<b>36 485</b>	<b>84 178</b>
<b>Passifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	5.14		<b>793</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>44 185</b>	<b>55 444</b>	<b>112 119</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En K€	Notes	31-mars-10	31-mars-09
Chiffre d'affaires net	6.1	34 581	40 371
Coût des ventes	6.2	(18 788)	(22 688)
<b>Marge brute</b>		<b>15 793</b>	<b>17 683</b>
Frais commerciaux et de distribution	6.3	(10 726)	(12 927)
Frais de création artistique et de marketing	6.4	(1 205)	(1 410)
Frais administratifs	6.5	(7 233)	(7 368)
Autres produits et charges d'exploitation	6.7	383	394
Dotations et reprises amort et prov sur immobilisations	6.8	(1 329)	(2 129)
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>		<b>(4 318)</b>	<b>(5 757)</b>
Autres produits opérationnels	6.9	6 157	3 729
Autres charges opérationnelles	6.9	(6 974)	(28 421)
<b>Résultat Opérationnel</b>		<b>(5 135)</b>	<b>(30 449)</b>
Produits financiers	6.10	129	
Charges financières	6.10	(991)	(3 322)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(862)</b>	<b>(3 322)</b>
Autres produits et charges financières		(271)	17 695
Impôt sur les résultats	6.11	(173)	(3 745)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(6 442)</b>	<b>(19 821)</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	6.12		12 638
<b>Résultat net</b>		<b>(6 442)</b>	<b>(7 183)</b>
dont Intérêts minoritaires		(36)	6
<b>dont Part du Groupe</b>		<b>(6 405)</b>	<b>(7 189)</b>
Résultat par action		(0,000784)	(0,000875)
Résultat dilué par action		(0,000784)	(0,000873)
Nbre actions		8 212 443	8 212 443
Nbre moyen d'actions en circulation dilué		8 212 443	8 228 723

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En K€	31-mars-10	31-mars-09
<b>Résultat net</b>	<b>(6 441)</b>	<b>(7 184)</b>
Ecart de conversion	(409)	4 371
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>(409)</b>	<b>4 371</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(6 850)</b>	<b>(2 813)</b>
Dont :		
Part du Groupe	(6 810)	(2 818)
Part des Minoritaires	(40)	5

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	(6 442)	(7 190)
Résultat net des activités abandonnées	0	12 638
Résultat net des activités poursuivies	0	(19 828)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	0	0
Amortissements et provisions ( hors VMP et actifs circulants)	(1 805)	798
Amortissement des Goodwills et Fonds de commerce	0	19 835
Variation des impôts différés consolidés	0	3 786
Plus et moins-value de cession	8	2 600
Abandon de créances des Banques	0	(22 833)
Amortissement des charges à répartir	0	1 466
Effet de change et autres éléments sur dettes fin. **	0	0
<b>Marge brute d'autofinancement des activités poursuivies</b>	<b>(8 239)</b>	<b>(14 176)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité poursuivie :		
Stocks	3 940	4 785
Clients	8 234	1 274
Autres créances et comptes de régularisation	(2 834)	720
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 028)	(1 106)
Autres dettes	1 978	(2 470)
<i>Total variation des postes du BFR d'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>8 291</i>	<i>3 203</i>
	0	0
<i>Flux de Trésorerie d'exploitation utilisés par les activités abandonnées</i>	<i>0</i>	<i>21 711</i>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>52</b>	<b>10 738</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		
Frais de Développement	(455)	(601)
Acquisition d'immobilisation et augmentation des dépôts	(1 255)	(716)
Acquisition de Titres de sociétés consolidés	(50)	(75)
Cession d'immobilisation et diminution actifs financiers	158	134
Flux de Trésorerie d'investissement utilisés par les activités abandonnées	0	19 480
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 602)</b>	<b>18 222</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		
Augmentation de capital en numéraire	(337)	0
Emissions d'emprunt lié au Refinancement	930	0
Remboursement lié au Refinancement	0	(12 787)
Remboursement d'emprunts et dettes de crédit bail	(258)	61
Remboursement d'emprunts autres entités du Groupe	0	0
Financement par Cession Bail	0	789
Flux de Trésorerie de Financement provenant des activités abandonnées	0	(2 184)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>335</b>	<b>(14 121)</b>
Incidence des variations des cours de devises et autres variations	1 580	1 059
<b>VARIATION DE TRESORERIE PAR LES FLUX</b>	<b>364</b>	<b>15 898</b>
Trésorerie d'ouverture *	(4 627)	(20 525)
Trésorerie de clôture *	(4 264)	(4 627)

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres part du	Minoritaires	Total des Capitaux propres
<b>Situation au 31/03/2007</b>	<b>11 767</b>	<b>48 748</b>	<b>(16 054)</b>	<b>1 492</b>	<b>(3 770)</b>	<b>42 182</b>	<b>196</b>	<b>42 378</b>
Affectation résultat			1 492	(1 492)				
Augmentation de capital	753	626				1 379		1 379
Dividendes distribués								
Stock Options		(183)				(183)		(183)
Ajustements IFRS			(2)			(2)		(2)
Ajustement divers			25			25	(25)	
Variation de change					(4 769)	(4 769)		(4 769)
Résultat de la période				(19 530)		(19 530)	29	(19 501)
<b>Situation au 31/03/2008</b>	<b>12 520</b>	<b>49 191</b>	<b>(14 539)</b>	<b>(19 530)</b>	<b>(8 539)</b>	<b>19 103</b>	<b>200</b>	<b>19 303</b>
<b>Correction d'erreur</b>				<b>(443)</b>		<b>(443)</b>		<b>(443)</b>
<b>Situation au 31/03/2008</b>	<b>12 520</b>	<b>49 191</b>	<b>(14 539)</b>	<b>(19 972)</b>	<b>(8 539)</b>	<b>18 661</b>	<b>200</b>	<b>18 860</b>
Affectation résultat			(19 530)	19 530				
Augmentation de capital								
Dividendes distribués								
Stock Options		(24)				(24)		(24)
Ajustements IFRS								
Entrée de périmètre			4			4	(79)	(75)
<b>Transactions avec les</b>		<b>(24)</b>	<b>(19 526)</b>	<b>19 530</b>		<b>(21)</b>	<b>(79)</b>	<b>(99)</b>
<b>Autres éléments du résultat</b>					<b>4 372</b>	<b>4 372</b>	<b>(1)</b>	<b>4 371</b>
<b>Résultat de la période</b>				<b>(5 781)</b>		<b>(5 781)</b>	<b>6</b>	<b>(5 775)</b>
<b>Situation au 31/03/2009</b>	<b>12 520</b>	<b>49 166</b>	<b>(34 065)</b>	<b>(5 781)</b>	<b>(4 167)</b>	<b>17 674</b>	<b>126</b>	<b>17 800</b>
<b>Correction d'erreur</b>			<b>(443)</b>	<b>(1 409)</b>		<b>(1 852)</b>		<b>(1 852)</b>
<b>Situation au 31/03/2009</b>	<b>12 520</b>	<b>49 166</b>	<b>(34 507)</b>	<b>(7 190)</b>	<b>(4 167)</b>	<b>15 822</b>	<b>126</b>	<b>15 948</b>
Affectation résultat			(7 190)	7 190				
Variation de capital	(10 016)	(360)	10 016			(360)		(360)
Dividendes distribués								
Stock Options								
Ajustements IFRS			(232)			(232)		(232)
Entrée de périmètre			102			102	10	112
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>(10 016)</b>	<b>(360)</b>	<b>2 696</b>	<b>7 190</b>		<b>(490)</b>	<b>10</b>	<b>(480)</b>
<b>Autres éléments du résultat</b>					<b>(405)</b>	<b>(405)</b>	<b>(4)</b>	<b>(409)</b>
<b>Résultat de la période</b>				<b>(6 405)</b>		<b>(6 405)</b>	<b>(36)</b>	<b>(6 441)</b>
<b>Situation au 31/03/2010</b>	<b>2 504</b>	<b>48 806</b>	<b>(31 811)</b>	<b>(6 405)</b>	<b>(4 572)</b>	<b>8 522</b>	<b>96</b>	<b>8 618</b>

---

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**

---

**DATE D'ARRETE**

Les Comptes consolidés du Groupe César au titre de l'exercice 2009-2010 ont été arrêtés par le Directoire en date du 19 juillet, présentés au Conseil de Surveillance le 20 juillet 2010.

---

**ACTIVITE**

Le groupe CESAR confirme la bonne résistance de son chiffre d'affaires, pour l'exercice 2009/2010 à 34,6 millions d'euros intégrant comme annoncé la suppression des lignes de produits non-contributives.

Le marché Français, s'est plutôt bien maintenu à périmètre de gammes identique.

En adaptant son offre a un marché allemand très traditionnel, Cesar est de nouveau considéré comme un acteur local ancré dans le marché du Carnaval Allemand.

Ben 10 reste la licence la plus vendue au Royaume Unie et son fort volume a compensé la forte diminution des ventes de la licence Lazy Town qui arrive en fin cycle auprès du consommateur anglais.

Grâce à la notoriété de cette même licence, les filiales Espagnole et Italienne ont pu compenser les effets négatifs de la crise. (cf chapitre 6 du rapport de Gestion)

---

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

### **Mise en œuvre du plan de restructuration**

Le groupe César a mis en œuvre le plan de restructuration qui avait été prévu dans le cadre du Protocole de Conciliation approuvé par le Tribunal de Commerce de Bobigny en novembre 2008, caractérisé par :

- ✓ Le recentrage de l'activité sur les filières profitables, (arrêt d'environ 35% des gammes)
- ✓ L'amélioration de la marge brute au travers d'une modification de l'approvisionnement et d'une renégociation avec les principales centrales d'achat.
- ✓ La simplification et l'allègement de l'organisation européenne par :
  - ✓ la fermeture de l'entrepôt allemand et le traitement des marchandises sur une plate forme Europe du nord établie à Saumur,
  - ✓ la fermeture des back-offices situés à Peterborough, Cobourg et Saumur et la centralisation des activités d'achats, de comptabilité, de service clients et de marketing sur la Plaine Saint Denis, les structures commerciales et marketing terrain restant locales.

En application de ce plan, les filiales françaises ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine vers la société César SA, et les filiales allemandes et anglaise sont en cours de liquidation, ce qui a permis de simplifier sensiblement l'organisation juridique du Groupe César.

A l'issue de cette restructuration, les effectifs européens du Groupe sont passés de 220 à 135 personnes en fin d'exercice.

Les frais de restructuration enregistrés au cours de l'exercice se sont élevés à 1 998 milliers d'euros dont 981 milliers d'euros liés aux plans sociaux et 1 017 milliers d'euros



liés aux autres frais de restructuration (honoraires, réorganisation logistique et administrative).

### **Situation de trésorerie :**

Le financement de la saison 2009-2010 a été réalisé grâce en particulier aux opérations suivantes :

- Au déblocage d'une partie des fonds placés sur un compte séquestre au titre de la garantie de passif sur la cession du périmètre américain, pour 1 million de dollars US.
- A l'obtention de deux crédits courts terme pour un montant total de 1.7 million d'euros à échéance Janvier et Février 2010.
- Une amélioration du besoin en fonds de roulement de 8 291 milliers d'euros.

### **Réduction de capital:**

Le directoire suivant les termes de la résolution à titre extraordinaire de l'assemblée générale mixte en date du 9 mars 2010, a procédé à la réduction du capital social de 10 015 milliers d'euros par minoration de la valeur nominale de 8 212 443 actions pour résorption partielle du poste déficitaire de report à nouveau.

### **Continuité d'exploitation :**

Afin d'assurer la continuité d'exploitation et le financement de la saison 2010-2011, la société a mis en oeuvre sur le début de l'exercice 2010-2011 une augmentation de capital qui lui permet de finaliser son plan de restructuration et également d'obtenir la mise en place de crédits saisonniers. Cf. Note 13 « Evènements postérieurs à la clôture ».

Par ailleurs, et afin de répondre à ses besoins de trésorerie, la société a mis en vente les locaux détenus en Allemagne et inoccupés à la suite de la réorganisation logistique. Un premier bâtiment a fait l'objet d'une offre d'achat à hauteur de 335 milliers d'euros, et la cession définitive est attendue pour le mois de juillet 2010. Les autres bâtiments sont également mis en vente (compte tenu du caractère non significatif de la valeur comptable de cet actif, il n'a pas été déclassé en « actifs destinés à être cédés » ainsi que

les autres bâtiments pour lesquels la vente dans le délai d'un an n'est pas hautement probable).

Enfin, dans un contexte où l'impact de la saisonnalité est très marqué au second semestre calendaire, la gestion de la trésorerie reste tendue et fait l'objet en permanence de mesures d'adaptation par rapport au carnet de commandes.

### **Corrections d'erreur**

Le Groupe a effectué trois corrections d'erreur sur les exercices antérieurs. Ces corrections d'erreur sont présentées en note 4.1 et 4.2 :

- Régularisation de la comptabilisation des retours de stocks : L'application de la norme IAS 18 conduit à annuler la provision pour retour de marchandises, antérieurement comptabilisée en provision pour risques et charges, en contrepartie du chiffre d'affaires et des stocks. Ce retraitement est sans incidence sur le résultat pour les sociétés qui constataient antérieurement une provision pour risques et charges.
- Jusqu'au 31 mars 2009, le Groupe constatait une provision pour risques et charges au titre de son obligation de reprendre les marchandises retournées à l'exception de Josman basée en Espagne qui comptabilisait sur l'exercice N+1 les avoirs et rentrée en stock liés aux ventes de l'année N. Conformément à la norme IAS 18 une correction d'erreur a été effectuée avec un impact net cumulé en résultat de 614 K€ Cf paragraphe 4.1.
- Immeuble de Saumur détenu en lease-back : L'immeuble détenu par la société CESAR SA et ayant fait l'objet d'un lease back en 2009 aurait du être déprécié au 31 mars 2009 pour un montant total de 1.2 M€. La comptabilisation de cette perte de valeur a fait l'objet d'une correction d'erreur dans les comptes clos au 31 mars 2009 présentés en comparatif.

---

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 du Groupe César sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 mars 2010, et présenté en détail sur le site internet [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice 2009, à l'exception des normes et interprétations suivantes qui sont applicables au Groupe à partir du 1er mars 2009 :

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ». Cette norme introduit un certain nombre de changements dans le format et dans la dénomination des états financiers ainsi que dans les informations à fournir.
- Amendements à IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir »
- IFRS 8 « Information sectorielle ». Cette norme, qui remplace IAS 14, conduit à présenter une information sectorielle basée sur le reporting interne du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) :

- IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009;
- Amendement à IFRS 5 « Annual improvements » de mai 2008 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;
- Amendement IAS 39 « Eléments couverts éligibles » d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;

- Deuxième projet annuel d'amélioration des IFRS (avril 2009) applicable aux exercices ouverts au plus tôt à compter du 1er janvier 2010 ;
- Amendements à IFRS 2 « Transactions cash-settled intra groupe » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 ;
- Amendement à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er février 2010 ;
- IAS 24 révisée « Parties liées » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 (texte non encore adopté par l'Union européenne) ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 (texte non encore adopté par l'Union européenne) ;
- IFRIC 12 « Concessions de services », applicable pour les exercices ouverts à compter du 29 mars 2009 ;
- IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;
- IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er novembre 2009 ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs en provenance des clients » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er novembre 2009 ;
- IFRIC 19 « Extension de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010 (texte non encore adopté par l'Union européenne).

Ces normes et interprétations sont en cours d'analyse. Cependant, leur adoption pour les exercices ultérieurs ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les Etats Financiers consolidés.

---

### Informations relatives au périmètre de consolidation :

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dans lesquelles le Groupe CESAR détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Le Groupe estime détenir le contrôle exclusif dès lors qu'il a la capacité à diriger les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, indépendamment du pourcentage de détention.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées. La part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du Groupe est isolée de celle revenant aux minoritaires.

Toutes les transactions intervenues dans la période entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Les activités américaines du Groupe César ont été cédées au cours de l'exercice précédent. Les actifs et passifs des activités américaines qui ont été cédés étaient présentés au 31 mars 2009 sur des lignes séparés du bilan consolidé conformément à la norme IFRS 5. Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités cédées étaient également présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie. Les sociétés DISGUISE HOLDING CORPORATION et CESAR ASIA LTD sont maintenues dans le périmètre de consolidation dans les actifs et passifs courants en attente de leur liquidation définitive.

Les filiales françaises ont fait l'objet d'un Transfert Universel de Patrimoine vers la société César SA, et les filiales allemandes et anglaises sont en cours de liquidation, ce qui a permis de simplifier sensiblement l'organisation juridique du Groupe César.

La restructuration des activités de certaines filiales opérationnelles s'est traduite par la reprise partielle des flux au sein de César SA. Pour les filiales allemandes, les opérations de réallocation des flux n'ont pas pu être menées à leur terme pour la clôture ; compte-

---

tenu des travaux réalisés l'impact potentiel n'a pas été jugé significatif pour l'arrêté des comptes.

La société CESAR SA assure désormais, outre ses fonctions de holding (qui incluent la direction générale, la direction marketing et la direction financière du Groupe, ainsi que la gestion de trésorerie) la coordination des achats pour l'ensemble du Groupe et les prestations de design pour le compte des filiales européennes, ainsi que la gestion administrative (comptabilité, achats, ventes, suivi clients...) du périmètre Europe du Nord.

Les sociétés CARNAVAL (Ile Maurice), CESAR INC (USA), CESAR DEUTSCHLAND (Allemagne), TREMOLIERE (Ile Maurice), MUGNAIONI (France), dont les activités ont été reprises par d'autres sociétés du groupe, sont maintenues dans le périmètre de consolidation en attente de leur liquidation définitive.

La société César Sa a pris une participation dans le capital de la société Festiveo à hauteur de 60% pour un montant de 50 K€ en date du 1<sup>e</sup> Septembre 2009

La société FESTIVEO est spécialisée dans la vente en ligne de déguisements pour enfants et adultes, ainsi que de mascottes.

L'écart d'acquisition provisoire dégagé lors de l'acquisition s'élève à 36 K€.

[Détail du périmètre de consolidation :](#)

Nom des sociétés	Pays	Détention	Capital Social	Activité
Cesar Deutschland GmbH	Allemagne	100%	127,823 EUR	Sans activité
Cesar Germany Holding GmbH	Allemagne	100%	25,000 EUR	Holding détenant toutes les participations du groupe dans les sociétés de droit allemand
Hilmar Krautwurst GmbH & Co KG	Allemagne	100%	511,292 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, grimages & commercialisation de masques et autres accessoires de Carnaval
Hilmar Krautwurst Verwaltung	Allemagne	100%	102,258 EUR	Société civile de droit allemand
Krautwurst Beteiligungs Mbh	Allemagne	100%	25,565 EUR	Société Partenaire de droit allemand
Cesar Asia	Chine	99.90%	1,000,000 HKD	Négoce
Josman S.l.	Espagne	100%	60,101 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, masques & sacs
Cesar, Inc.	Etats-Unis	100%	337,812 USD	sans activité
Disguise Holding Corporation	Etats-Unis	100%	25,555,950 USD	Fabrication & commercialisation de cotillons & articles de fêtes
César S.A.	France	100%	12,519,869 EUR	Holding
Festiveo	France	60%	23,000 EUR	Négoce
Cesar UK LTD	Grande Bretagne	100%	2,100,000 GBP	Commercialisation de masques, panoplies & sacs & fabrication de jouets
Carnaval Ltd.	Ile Maurice	100%	3,500,000 MUR	sans activité
LA TREMOLIERE	Ile Maurice	75%	3 500 000 MUR	Sans activité
Joker S.r.l.	Italie	100%	102,257 EUR	Commercialisation de panoplies, masques & jouets
Festival S.A.	Madagascar	96.77%	34,480,000 MGA	Fabrication de panoplies, tentes & maisons & tissage & teinture de tissus

---

## BASES DE PREPARATION

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers est l'euro. Tous les états financiers présentés sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction.

## SEGMENTS OPERATIONNELS

En application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées aux membres du Directoire, principaux décideurs opérationnels du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, suivant des indicateurs communs. Les données chiffrées publiées et issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS appliqué par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs d'activité du Groupe ont été revus en 2009 à la suite de la cession du périmètre américain intervenue en Décembre 2008. Ils se décomposent en une activité Europe du Nord qui regroupe les activités de commercialisation en France, Grande-Bretagne et Allemagne ; une activité Europe du Sud qui regroupe les activités de commercialisation en Espagne et en Italie, et une activité à Madagascar qui regroupe les activités de fabrication et les ventes Export. Pour rappel les secteurs d'activités au 31 mars 2009 étaient les suivants :

Etats Unis (plus Asie)

Europe (plus Madagascar)

Holding

Le « Résultat opérationnel des activités » correspond au « Résultat opérationnel » tel que défini en note 3.19. Il est l'indicateur principal utilisé en interne pour évaluer les performances des opérationnels et allouer les ressources.

---



Le « Résultat Net des activités » est déterminé à partir du « Résultat opérationnel des activités » auquel s'ajoutent les charges et produits financiers ainsi que les charges d'impôts correspondantes.

Le « Résultat net des activités » correspond au « Résultat net consolidé – Part du Groupe »

#### CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES EXPRIMES EN DEVICES

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe libellés en devises étrangères, et ne faisant pas l'objet de couverture, sont convertis en euros, en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges du compte de résultat et les flux du tableau des flux de trésorerie ont été convertis au cours moyen trimestriel de la devise pour la période considérée.

Les écarts de conversion qui en résultent font l'objet d'une inscription en capitaux propres

#### OPERATIONS EN DEVICES

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de change correspondant sont inscrits en charges ou produits financiers.

Les différences de change entre le montant des dividendes versés par certaines filiales étrangères, convertis au cours moyen des périodes concernées, et le montant des

dividendes reçus par la mère, convertis au taux du jour de l'encaissement, sont portés dans les capitaux propres au poste écart de conversion.

#### FRAIS DE CREATION

Le Groupe César a poursuivi au cours de l'exercice 2009-2010 son effort de développement et d'adaptation des catalogues et des produits distribués conformément au plan stratégique.

Par référence à la norme IAS 38, et en raison notamment d'une probabilité raisonnable d'avantages économiques futurs liés à cette phase de développement, les frais de création et de collection relatifs à ces nouveaux produits sous licence ont été inscrits à l'actif du bilan, pour être amortis sur la durée de vie estimée des dites collections à compter de la date de leur commercialisation.

Ces frais comprennent l'ensemble des frais directement attribuables à la création.

Les frais de création et collections activés en 2006-2007 ont été amortis sur une durée de 36 mois, ceux activés en 2007-2008 sur une durée de 18 mois et ceux activés en 2008-2009 sur une durée de 6 mois.

La date de début d'amortissement correspond à la date de mise en vente des marchandises pour la nouvelle saison (soit le mois d'octobre pour les ventes d'Halloween), la durée d'amortissement est de 3 ans.

#### REGROUPEMENT D'ENTREPRISE – ECART D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des éventuels coûts connexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe CESAR dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date de prise de participation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de valeur au moins une fois par an. Pour ce test annuel, la méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chaque U G T (Unités Génératrices de Trésorerie) aux actifs nets correspondant, y compris les écarts d'acquisition. Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Au regard de l'organisation du groupe, chaque société du périmètre constitue une Unité Génératrice de Trésorerie.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée, par le biais d'une provision pour dépréciation, pour la différence entre ces deux montants. La dépréciation de l'écart d'acquisition n'est pas réversible.

Les écarts d'acquisition ont été dépréciés au 31 mars 2009 en totalité.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur, diminuée du coût de cession, et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée, par le biais d'une dépréciation, pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable ainsi dépréciée.

#### Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles regroupent les investissements en logiciels informatiques.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées, le cas échéant.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en fonction de la durée de consommation prévisionnelle des avantages économiques liés à leur utilisation. Ces durées sont estimées de la façon suivante selon les biens :

---

- terrains	N/A	N/A
- agencements et aménagements de terrains	Linéaire	5 à 15 ans
- constructions	Linéaire	20 ans
- installations techniques, outillages et matériels industriels	Linéaire	5 à 10 ans
- matériels de transport	Linéaire	4 à 5 ans
- installations et agencements divers	Linéaire	5 à 10 ans
- matériels de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
- mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat sur une ligne spécifique, incluse dans le Résultat Opérationnel Courant.

Conformément à la norme IAS 17, les biens pris en location - financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer à la société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les actifs détenus en vertu de ces contrats sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement, sont comptabilisées comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Les constructions sont pour partie constituées du retraitement des contrats de crédit-bail.

Les installations techniques sont constituées principalement de machines et outillages industriels affectés aux façonnages.

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à leur juste valeur. Si cette juste valeur n'est pas déterminable de façon précise, ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les immobilisations financières sont, pour l'essentiel, composées de dépôts et cautionnements inscrits à leur valeur d'origine.

Les immobilisations financières font l'objet de dépréciation si elle s'avère nécessaire en comparaison de leur valeur historique avec leur valeur probable de réalisation.

## STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués en coût unitaire moyen pondéré, au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks de produits finis sont évalués à leur prix de revient. Les stocks de matières premières sont évalués à leur prix d'achat majoré de frais d'approche. Ces évaluations sont corrigées des marges bénéficiaires réalisées sur les ventes entre sociétés du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée pour les articles dont le coût est supérieur à la valeur nette probable de réalisation.

Tous les articles hors catalogues sont dépréciés au moins à 60% à cela s'ajoute sur tous les produits une dépréciation liée à l'obsolescence qui se calcule de la manière suivante : inventaire supérieur à 4ans 20%, supérieur à 5 ans 30%, supérieur à 6 ans 40% et supérieur à 7 ans 50%.

## IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité. Lorsque le solde correspond à une créance, cette créance est comptabilisée s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles. Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français,

sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport au traitement comptable retenu pour la taxe professionnelle.

#### CREANCES ET DETTES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des éventuelles dépréciations liées à des risques d'irrecouvrabilité.

Les créances et dettes en devise sont évaluées au taux de change de la dite devise à la date de clôture de l'exercice social.

Les avances sur licences sont inscrites en « débiteurs divers ». Elles sont amorties en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur une durée ne pouvant excéder la durée du contrat.

#### COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les comptes de régularisation actif sont constitués des charges comptabilisées d'avance rattachées à des exercices suivants.

#### EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.



A chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilés au bilan en :

- dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

#### CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres enregistrent notamment les écarts de conversion. Ces écarts résultent, d'une part, de l'incidence de l'évolution des devises sur les actifs et passifs historiques des sociétés dont les comptes sont libellés en devises et, d'autre part, de la différence entre les taux utilisés pour la conversion des comptes de résultat et ceux utilisés pour la conversion des comptes du bilan.

Au 31 Mars 2010, le capital social est constitué de 8 212 443 actions toutes de même catégorie entièrement libérées.

#### PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers ou qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, ou d'un début d'exécution.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées sur la base de l'évaluation la plus probable de la dépense nécessaire.

Les provisions pour risques et charges sont réparties en « courant et non courant ». A ce titre, les impôts différés passif et la provision pour indemnités de départ à la retraite sont notamment qualifiés de « passif non courant ».

## ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME

### ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En accord avec les lois sociales des pays dans lesquels il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites ou d'indemnités de départ. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe CESAR comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation, charges sociales comprises, est ensuite actualisée.

Les engagements de retraite sont constatés sur les sociétés françaises et allemandes.

Au 31 mars 2010, l'engagement de l'Allemagne a été valorisé par un actuair et celui de la France a été révisé en fonction de l'évolution des effectifs (plans sociaux).

### INDEMNITES DE DEPART

Les membres du Directoire bénéficient de plus au titre de leur contrat de travail d'une clause de sortie représentant sous certaines conditions 12 ou 18 mois de rémunération. Les montants relatifs à ces clauses de sortie ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés mais figure en *note 9 - REMUNERATIONS ET AUTRES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI DES ORGANES DE DIRECTION*.

## STOCKS OPTIONS

Au 31 mars 2010 il n'existe plus d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuables aux employés, celles-ci étant devenues caducs.

## COMPTE DE RESULTAT

Le Groupe CESAR a opté pour la présentation du compte de résultat par fonction.

Les notes annexes du compte de résultat détaillent néanmoins les charges opérationnelles par nature, en particulier les charges de personnel, les dotations aux amortissements et provisions.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le produit des activités ordinaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue. Les remises commerciales et rabais accordés aux clients sont déduits pour déterminer cette juste valeur.

Les sociétés du Groupe César France, César Allemagne, Joker et Josman, s'engagent dans certains cas à reprendre auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou périmés.

Conformément à la norme IAS 18, le produit des activités ordinaires provenant de telles ventes est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Lorsque le Groupe conserve les risques et avantages inhérents à la propriété des produits, aucun produit des activités ordinaires n'est reconnu, une dette vis-à-vis du

---

client est comptabilisée en réduction des créances clients et les produits sont conservés en stocks. Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable. Les modalités de détermination des provisions n'ont pas été modifiées au cours des derniers exercices.

---

## RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel est constitué de la différence entre l'ensemble des charges et des produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence et de l'impôt.

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont des produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, présentés de manière distincte dans le compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

## RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat par action correspond au résultat net distribuable (Résultat net part du Groupe) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat par action ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

## ESTIMATIONS

La préparation des comptes consolidés conformément aux principes IFRS généralement admis nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction du Groupe et affectant les montants d'actif et de passif figurants au bilan, les actifs et

---

passifs éventuellement mentionnés en annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat.

Pour limiter les incertitudes, ces estimations et hypothèses sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations et retours d'expérience ainsi qu'à d'autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques, afin de procéder à des ajustements d'hypothèses si nécessaire. Les effets des modifications sont immédiatement comptabilisés.

Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Ces estimations concernent :

- les litiges,
- les retours,
- les stocks,
- les frais de création activés,
- les minimums garantis.

---

## CORRECTION LIEE AU TRAITEMENT DES DROITS DE RETOUR

Les sociétés du Groupe César France, César Allemagne, Joker et Josman, s'engagent dans certains cas à reprendre auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou périmés.

Jusqu'au 31 mars 2009, le Groupe constatait une provision pour risques et charges au titre de son obligation.

Conformément à la norme IAS 18, le produit des activités ordinaires provenant de telles ventes est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Lorsque le Groupe conserve les risques et avantages inhérents à la propriété des produits, aucun produit des activités ordinaires ne devrait être reconnu, une dette vis-à-vis du client devrait être comptabilisée en réduction des créances clients et les produits sont conservés en stocks.

Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques.

L'application de cette norme conduit à annuler la provision pour retour de marchandises, antérieurement comptabilisée en provision pour risques et charges, en contrepartie du chiffre d'affaires et des stocks. Ce retraitement est sans incidence sur le résultat pour les sociétés qui constataient antérieurement une provision pour risques et charges.

L'application de ce traitement entraîne une correction d'erreur du bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> avril 2008 ainsi que l'information comparative au 31 mars 2009.

Les impacts sont les suivants :

Impacts au bilan

	<b>31/03/09</b>	<b>01/04/08</b>
Valeur nette comptable des stocks et en-cours :	12 664 K€	21 897 K€
Augmentation des stocks :	3 236 K€	2 479 K€
Valeur nette comptable corrigée des stocks et en-cours :	15 900 K€	24 376 K€
Valeur nette comptable des créances client :	17 484 K€	22 594 K€
Augmentation des créances client :	166 K€	166 K€
Valeur nette comptable corrigée des créances client :	17 650 K€	22 760 K€
Valeur nette comptable des autres créances :	8 733 K€	12 532 K€
Augmentation des autres créances :	(62) K€	(62) K€
Valeur nette comptable corrigée des autres créances :	8 671 K€	12 470 K€
Valeur nette comptable des impôts différés actifs :	0 K€	4 209 K€
Augmentation des impôts différés actifs:	262 K€	163 K€
Valeur nette comptable corrigée des impôts différés actifs :	262 K€	4 372 K€
Valeur nette comptable des autres dettes (courant) :	12 593 K€	13 139 K€
Diminution des provisions pour risques :	(945) K€	(1 246) K€
Variation des avoirs à établir:	5 223 K€	4 435 K€
Valeur nette comptable corrigée des autres dettes :	16 871 K€	16 328 K€
Impact sur les capitaux propres :	443 K€	443 K€
	233 K€	



Impact au compte de résultat**31/03/09**

Chiffre d'affaires net	:	39 483 K€
Diminution du chiffre d'affaires :		888 K€
Chiffre d'affaires net corrigé :		40 371 K€
Coût des ventes :		21 468K€
Augmentation du coût des ventes :		(1 220) K€
Coût des ventes corrigé :		22 688 K€

L'impact sur la marge brute de la correction d'erreur s'élève à (332) K€ soit (233) K€ après impôts.

**CORRECTION LIEE AU TRAITEMENT DU LEASE BACK IMMOBILIER DE 2009**

L'immeuble détenu par la société CESAR SA et ayant fait l'objet d'un lease back en 2009 aurait du être déprécié au 31 mars 2009 pour un montant total de 1.2 M€. La comptabilisation de cette perte de valeur a fait l'objet d'une correction d'erreur dans les comptes clos au 31 mars 2009 présentés en comparatif.

Les impacts sont les suivants :

Impact au bilan

Valeur nette comptable des constructions au 31 mars 2009 publié :	3 221 K€
Correction de la valeur brute :	2 263 K€
Correction de dépréciation et amortissement :	(3 501) K€
Valeur nette comptable corrigée des constructions au 31 mars 2009 :	1 982 K€
Soit une ligne « Immobilisations corporelles » corrigée au 31 mars 2009 de 3 561 K€ (4 335 K€ avant correction d'erreur).	

Impact au compte de résultat au 31 mars 2009

Dotation et reprises amortissements et provisions sur immobilisations : (1 176) K€

## LES ECARTS D'ACQUISITION

	<u>Brut</u>	<u>Provisions</u>	<u>Net</u>
-			
-	-	-	-
<b>Total écarts d'acquisition au 31 Mars 2009</b>	<b>33 042</b>	<b>(33 042)</b>	<b>-</b>
-	-	-	-
Variation de périmètre	36	-	36
-	-	-	-
-	-	-	-
<b>Total écarts d'acquisition au 31 Mars 2010</b>	<b>33 078</b>	<b>(33 042)</b>	<b>36</b>

## LES IMMOBILISATIONS

## LES IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTES

L'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles en valeur brute s'analyse comme suit :

en K€	Ouverture 2009	Augmen- tations	Diminutions ou sorties *	Reclasst	Var. Change	Clôture 2010
Frais d'établissement	67			73	(0)	140
Concessions, brevets & droits similaires	2 628	200	(69)	13	(2)	2 770
Frais de recherche et développement	2 230	455		3 521	1	6 207
Fonds commercial					(0)	
Autres immobilisations incorporelles		89		60		149
<b>Total Immobilisations incorporelles - valeur brute</b>	<b>4 925</b>	<b>744</b>	<b>(69)</b>	<b>3 667</b>	<b>(1)</b>	<b>9 266</b>
Terrains	232			62		294
Constructions	8 446		(11)	629	(41)	9 023
Installations tech, matériel & outillage	3 185	153	(43)	3 037	(99)	6 233
Matériel de transport	129	14			(4)	139
Mobilier, matériel bureau, informatique	446	30		1 843	(29)	2 290
Autres immobilisations corporelles	1 481	216	(9)	346	2	2 036
Immobilisations corporelles en cours	22			(8)	(1)	13
Avances et acomptes s/immo. corp.	4					4
<b>Total Immobilisations corporelles - valeur brute</b>	<b>13 945</b>	<b>413</b>	<b>(63)</b>	<b>5 909</b>	<b>(172)</b>	<b>20 032</b>

Le groupe détient des constructions à SAUMUR par le biais d'un contrat de lease-back auprès de KBC. Au 31/03/2010 les données relatives à ce lease-back sont les suivantes :

- ✓ La valeur nette comptable 660 milliers d'euros (capital)
- ✓ Montants des loyers payés depuis le départ : 235 milliers d'euros (dont capital 140 milliers d'euros)
- ✓ Loyers futurs
  - 1 an 119 milliers d'euros (dont capital 78 milliers d'euros)

+1 an -5 ans            536 milliers d'euros (dont capital 413 milliers d'euros)

+5 ans                    183 milliers d'euros (dont capital 170 milliers d'euros)

- ✓ Au titre de l'exercice clos le 31/03/2010 le montant des loyers est : 119 milliers d'euros (dont capital 73 milliers d'euros)
- ✓ Sous-location NEANT
  - ✓ Principales dispositions
    - ✓ Base détermination loyers :
      - 40 trimestrialités à terme à échoir (date de fin le 11 avril 2018)
      - Intérêts : taux du swap emprunteur IRS 10 ans (4,50%)
  - ✓ Option d'achat :
    - à la fin du contrat = 1€ HT
    - avant fin 8ème année = Valeur résiduelle augmentée de 4%
    - après 9ème année = Valeur résiduelle augmentée de 2%

## LES AMORTISSEMENTS

L'évolution des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles s'analyse comme suit :

en KC	Ouverture 2009	Dotations	Reprises	Reclasst	Var. Change	Clôture 2010
Amt/Prov. frais d'établissement	(67)			(74)	1	(140)
Amt/Prov. conc, brevets & dts similaires	(1 486)	(251)		(13)	69	(1 681)
Amt/Prov. Frais de recherche et développement	(606)	(602)		(3 571)	9	(4 770)
Amt/Prov. Fond de commerce						
Amt/Prov. autres immobilisations incorp.				(51)	1	(49)
<b>Total Immobilisations incorporelles - Amortissements</b>	<b>(2 159)</b>	<b>(853)</b>		<b>(3 708)</b>	<b>80</b>	<b>(6 640)</b>
Provisions sur terrains				-		
Amt/Prov. constructions	(6 465)	(311)	5	(766)	25	(7 512)
Amt/Prov install tech, matériel & outill.	(2 606)	(106)	43	(3 026)	73	(5 622)
Amt/Prov matériel de transport	(111)	(12)			4	(119)
Amt/Prov mob mat bur informatique	(382)	(26)		(1 841)	27	(2 222)
Amt/Prov. autres immobilisations corp.	(1 285)	(21)	1	(379)	(8)	(1 692)
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes s/immo. corp.						
<b>Total Immobilisations corporelles - Amortissements</b>	<b>(10 849)</b>	<b>(476)</b>	<b>49</b>	<b>(6 013)</b>	<b>121</b>	<b>(17 168)</b>

La dotation aux amortissements est répartie par destination dans les lignes du compte de résultat en fonction de la nature et de l'utilisation des actifs.

## LES IMMOBILISATIONS NETTES

L'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

en KC	Ouverture 2009	Acq/Dot	Cess/ Reprises	Reclasst	Var.Change	Clôture 2010
Frais d'établissement				(1)	1	
Concessions, brevets & droits similaires	1 142	(51)	(69)	(0)	67	1 089
Frais de recherche et développement	1 623	(147)		(50)	10	1 436
Autres immobilisations incorporelles		89		10	1	100
<b>Total Immobilisations incorporelles - Valeur nette</b>	<b>2 765</b>	<b>(109)</b>	<b>(69)</b>	<b>(42)</b>	<b>79</b>	<b>2 625</b>
Terrains	296			(2)		294
Constructions	1 981	(311)	(6)	(137)	(16)	1 511
Installations tech, matériel & outillage	579	47		11	(26)	611
Matériel de transport	18	2				20
Mobilier, matériel bureau, informatique	64	4		2	(2)	68
Autres immobilisations corporelles	196	195	(8)	(33)	(6)	344
Immobilisations corporelles en cours	22			(8)	(1)	13
Avances et acomptes s/immo. corp.	4					3
<b>Total Immobilisations corporelles - Valeur nette</b>	<b>3 160</b>	<b>(63)</b>	<b>(14)</b>	<b>(168)</b>	<b>(51)</b>	<b>2 864</b>

## LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en KC	Brut	Provisions	NET
<b>Immobilisations financières 31 Mars 2009</b>	<b>286</b>		<b>286</b>
Augmentation / Diminution	416		<b>416</b>
Variation de change	(8)		<b>(8)</b>
Reclass			
<b>Immobilisations financières 31 Mars 2010</b>	<b>694</b>		<b>694</b>

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts versés.

#### LES IMPOTS DIFFERES

en K€	31-mars-10	31-mars-09
Impôts différés actifs	421	262
Impôts différés passifs	(54)	(66)
<b>Impôts différés Nets</b>	<b>367</b>	<b>196</b>

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre la base imposable et la valeur consolidée des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets de modification des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les actifs d'impôts différés, concernant notamment les déficits fiscaux reportables sont pris en compte à l'exception de ceux dont la récupération dans un avenir prévisible est jugée improbable, en fonction par exemple des business plan. Au 31 mars 2010 les impôts différés concernent la filiale Espagnole.

#### LES STOCKS ET EN-COURS

Les stocks se détaillent comme suit :

en K€	31-mars-10	31-mars-09
Valeur brute des stocks et en-cours	14 691	21 543
Provisions pour dépréciation de stocks	(2 581)	(5 643)
<b>Stocks et en-cours nets</b>	<b>12 110</b>	<b>15 900</b>



Au 31 mars 2010, le Groupe a enregistré une provision à hauteur de 2.6 millions d'euros, dont 1.6 million d'euros au titre de l'Europe du Nord, 0.5 million d'euros en Espagne et 0.5 million d'euros à Madagascar.

Le stock brut se décompose par catégorie de produits comme suit :

<u>Catégories</u>	<u>Allemagne</u>	<u>César industrie</u>	<u>Nounours</u>	<u>Angleterre</u>	<u>Italie</u>	<u>Espagne</u>
<u>Peluches</u>			<u>100%</u>		<u>10%</u>	
<u>Costumes</u>	<u>65%</u>	<u>62%</u>		<u>98%</u>	<u>64%</u>	<u>72%</u>
<u>Accessoires</u>	<u>14%</u>	<u>11%</u>			<u>10%</u>	<u>11%</u>
<u>Tentes</u>	<u>1%</u>	<u>11%</u>			<u>8%</u>	<u>6%</u>
<u>Artifice</u>	<u>1%</u>	<u>5%</u>			<u>0%</u>	
<u>Masques</u>	<u>2%</u>	<u>4%</u>		<u>2%</u>	<u>2%</u>	<u>1%</u>
<u>Maquillage</u>	<u>17%</u>	<u>2%</u>			<u>2%</u>	<u>1%</u>
<u>Papier</u>	<u>0%</u>	<u>1%</u>			<u>2%</u>	
<u>Autres (dont Sac a dos)</u>		<u>3%</u>			<u>2%</u>	<u>8%</u>

## LES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<b>en K€</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Clients et comptes rattachés	14 059	18 682
Provisions pour créances douteuses	(1 171)	(1 032)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>12 888</b>	<b>17 650</b>

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité des postes.

Le Groupe procède à des opérations d'affacturage aux termes desquelles les créances commerciales concernées sont données à un factor contre règlement de leur montant et sous déduction de commissions et agios.

Les créances commerciales cédées selon cette formule s'élèvent en clôture d'exercice à un montant de 2 954 milliers d'euros. Les financements nets obtenus s'élèvent à cette même date à 1 513 milliers d'euros. En raison de la nature des contrats, les créances concernées par ce financement sont présentées dans le poste « clients », et le financement correspondant au passif du bilan dans le poste « emprunts et dettes financières ».

## AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

<b>en K€</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Fournisseurs débiteurs	165	734
Acomptes aux personnels	109	34
Organismes sociaux	-	3
Impôts sur les sociétés	95	40
TVA active	4 982	4 346
Débiteurs divers	1 650	832
Royalties payées d'avance	2 856	1 607
Créances Factor		62
Charges constatées d'avance	444	1 013
<b>TOTAL</b>	<b>10 301</b>	<b>8 671</b>

Ces créances sont à échéance de moins d'un an. La juste valeur des autres débiteurs est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

#### TRESORERIE ACTIVE

<b>En Keuros</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Disponibilités	2 245	2 686
<b>Total Trésorerie Active</b>	<b>2 245</b>	<b>2 686</b>

## ACTIFS CLASSES COMME DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs classés comme détenus en vue de la vente se présentent de la façon suivante au 31 mars 2009 :

<b>31-mars-09</b>			
<b>En Keuros</b>	<b>César US</b>	<b>César Asie</b>	<b>Total</b>
Immobilisations incorporelles			
Matériel de transport			
Compte séquestre	451	937	1 388
Lettre de crédit		151	151
Clients	670	9	679
Crédit d'impôt			
Charges constatées d'avance	295		295
Disponibilités	1 685	7	1 692
Autres	9	1	10
<b>Actifs abandonnés</b>	<b>3 110</b>	<b>1 105</b>	<b>4 215</b>

Suite à la finalisation des opérations de cessions, aucun actif n'est présenté au bilan au 31 mars 2010 en tant que détenu en vue de la vente.

## CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres fait l'objet d'un tableau présenté en page 8.

Le capital social est constitué de 8 212 443 actions existant à ce jour, laquelle valeur nominale a été ramenée de 1,5245 à 0,3049 par décision de l'Assemblée Générale mixte du 9 mars 2010.

Une augmentation de capital sous forme d'ABSAR a été lancée par CESAR le 26 mars 2010 et a rencontré un vif succès (cf paragraphe 13 « Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels »).

### Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'employer à maintenir un niveau de capital permettant de développer son activité et de maximiser la valeur pour les actionnaires.

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON COURANTS

	31-mars-09	Dotation	Reprise utilisée	Reprise sans objet	Var.Change	31-mars-10
- Provisions pour pensions et retraites	1 215	-	(319)		-	896
<b>Sous Total Provisions pour risques et charges non courants</b>	<b>1 215</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>319</b>	<b>-</b>	<b>896</b>

La provision pour « pensions et retraites » concerne les sociétés françaises pour un montant de 102 milliers d'euros et la société allemande HILKA pour 794 milliers d'euros.

## LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Emprunts convertibles	-	-
Emprunts Financiers M.T	1 115	299
Dettes et intérêts sur Crédit Bail	726	638
Intérêts capitalisés emprunts MT	50	
<i>Sous total dettes financières</i>	1 891	937
Concours bancaires courants	2 022	2 042
Dettes Factor et Autres dettes adossées à des créances	4 444	7 889
Dépôts et cautionnement reçus	-	10
Intérêts courus non échus	52	10
<i>Sous total trésorerie passive</i>	6 518	9 951
<b>TOTAL</b>	<b>8 409</b>	<b>10 888</b>

Après la restructuration de la dette bancaire au cours de l'exercice précédent, le poste « Emprunts Financiers Moyen Terme » ressort à 1 115 milliers d'euros au 31 Mars 2010 contre 299 milliers d'euros au 31 Mars 2009. La nouvelle dette n'est pas assortie de conventions bancaires.

L'augmentation des « Emprunts Financiers Moyen Terme » par rapport au 31/03/2009 est due au nouvel emprunt Josman du 31/07/2009 chez Banco Popular de 750 milliers d'euros à échéance du 28/07/2014.

Un dépôt bloqué en espèces de 500 milliers d'euros a été constitué chez Banco Popular durant toute la durée de l'emprunt.

L'emprunt est remboursable en 4 annuités de 100 milliers d'euros à compter du 08/07/2010 et une dernière échéance de 350 000€ au 28/07/2014.

Les dettes financières sont rémunérées à taux variable sur l'ensemble des filiales du Groupe et sont libellées en euros.

**FURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

	31-mars-10	31-mars-09
Dettes Fournisseurs	8 189	6 133
Factures à recevoir	2 206	3 530
<b>TOTAL</b>	<b>10 395</b>	<b>9 663</b>

La juste valeur des fournisseurs et comptes rattachés est considérée comme approximant leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

**AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION**

	31-mars-10	31-mars-09
- Dettes sociales	3 776	1 644
- Dettes fiscales	4 393	3 289
- Charges à payer	285	215
- Autres dettes	3 440	8 283
- Avances et acomptes reçus	2 684	1 384
- Produits constatés d'avance et autres comptes de régul.	-	90
- Dettes sur acquisitions d'immobilisations	-	-
- Impôts sur les bénéfices	93	147
- Provisions pour litiges	-	-
- Autres provisions pour risques et charges courants	1 142	1 819
- Provisions pour impôt	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 813</b>	<b>16 871</b>

L'ensemble des autres dettes a une échéance de moins d'un an.

**Détail des autres provisions pour risques et charges courantes :**

	31-mars-09	Dotation	Reprise utilisée	Reprise sans objet	Reclass	Var.Chan ge	31-mars-10
<b>En Keuros</b>							
Provisions pour risques clients	699		(189)	(134)			376
Provisions pour charges licenciés	1 000	350		(850)			500
Provisions pour charges ESCROW	120		(100)				20
Provisions pour charges ESCROW US				(1 143)	1 389		246
<b>Sous Total Provisions pour risques et charges courants</b>	<b>1 819</b>	<b>350</b>	<b>(289)</b>	<b>(2 127)</b>	<b>1 389</b>		<b>1 142</b>

Les autres provisions pour risques et charges sont constituées de :

- ✓ Dotations : Risque d'audit identifié au titres des contrats de licence 150 milliers d'euros (Lazy Town), 100 milliers d'euros au titres des pénalités pour retard de règlement des partenaires sociaux et 100 milliers d'euros risque divers.
- ✓ Reprises sans objet : une provision de 1 000 milliers d'euros au titre des risques d'audit sur divers contrats de licences. avait été constaté en 2008/09, une reprise de provision de 850 milliers a été enregistrée sur l'exercice ce qui ramène le solde à 150 milliers d'euros.
- ✓ Suite à la finalisation des opérations de cessions, aucun Actif et Passif ne sont présentés au 31 mars 2010 comme détenu en vue de la vente. Seul subsiste à hauteur de 246 milliers d'euros le risque de non recouvrement du compte séquestre déposé auprès de la Banque Wells Fargo dans le cadre de la cession des activités américaines.

#### **PASSIFS CLASSES COMME DETENUS EN VUE DE LA VENTE**

Les passifs classés comme détenus en vue de la vente se présentent de la façon suivante au 31 mars 2009 :

<b>31-mars-09</b>			
<b>En Keuros</b>	<b>César US</b>	<b>César Asie</b>	<b>Total</b>
Provisions pour risques et charges	451	937	1 388
CIT / Factor	(638)		(638)
Fournisseurs et charges à payer	169	3	172
Dettes IS		(129)	(129)
Autres			
<b>Passifs abandonnés</b>	<b>(18)</b>	<b>811</b>	<b>793</b>

Suite à la finalisation des opérations de cessions, aucun passif n'est présenté au bilan au 31 mars 2010 comme détenu en vue de la vente.



---

*NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**CHIFFRE D'AFFAIRES***CHIFFRES D'AFFAIRE**

<b>En Keuros</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Chiffres d'affaires	34 581	40 371
<b>Total du Chiffre d'Affaires</b>	<b>34 581</b>	<b>40 371</b>

CESAR produit et commercialise une gamme complète de produits pour toutes les occasions festives de l'année :

- Déguisements : CESAR vend plus de 3 millions de costumes par an ainsi que des accessoires (masques, perruques, baguettes magiques, bijoux etc...)
- Jouets, cartables, peluches et autres articles : cette catégorie comprend des cartables et sacs à dos fabriqués par la filiale Espagnole Josman, des tentes et maisons en textile non tissé ainsi que des peluches.

Le marché de CESAR se décompose en deux catégories d'événements :

- Les événements festifs de l'année : Halloween, Carnaval, Noël et Fin d'année.
- Les occasions permanentes : mariages, anniversaires ou goûter qui ont lieu tout au long de l'année.

*DETAIL DU COUT DES VENTES*

**COÛT DES VENTES**

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Achats, frais d'approche et sous-traitance	19 731	23 712
Frais de personnel	1 310	1 625
Reprises et dotations de provision pour stocks	(2 253)	(2 649)
<b>Total détail du coût des Ventes</b>	<b>18 788</b>	<b>22 688</b>

Provisions pour stocks : cf. paragraphe 3.9

*DETAIL DES FRAIS COMMERCIAUX ET DE DISTRIBUTION*
**FRAIS COMMERCIAUX ET DE DISTRIBUTION**

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Frais de personnel	3 235	3 641
Royalties	2 284	3 601
Frais publicitaires et assimilés	1 633	2 080
Autres frais commerciaux	3 575	3 605
<b>Total des frais commerciaux et de distribution</b>	<b>10 726</b>	<b>12 927</b>

*DETAIL DES FRAIS DE CREATION ARTISTIQUE ET DE MARKETING*

Ces frais concernent les dépenses engagées pour le renouvellement habituel des gammes.

**FRAIS DE CREATION ARTISTIQUE ET DE MARKETING**

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Frais de personnel	1 027	1 401
Fournitures et matériels	165	20
Autres frais de création	13	(11)
<b>Total des frais de création artistique et de marketing</b>	<b>1 205</b>	<b>1 410</b>

*DETAIL DES FRAIS ADMINISTRATIFS***FRAIS ADMINISTRATIFS**

<b>En Keuros</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Frais de personnel	2 638	3 512
Locations immobilières et mobilières	1 107	950
Commissions et honoraires	820	(383)
Autres frais administratifs	2 511	3 111
Rep. et dot. Pour dépréciation créances	158	177
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>7 233</b>	<b>7 368</b>

*SYNTHESE DES FRAIS DE PERSONNEL***SYNTHESE DES FRAIS DE PERSONNEL**

<b>En Keuros</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Salaires	5 599	7 611
Charges sociales	2 575	2 467
Autres frais relatifs au personnel	37	100
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>8 211</b>	<b>10 178</b>

dont Frais de personnel production	1 310	1 625
dont Frais de personnel Commercial	3 235	3 641
dont Frais de personnel Création	1 027	1 401
dont Frais de personnel Administratif	2 638	3 512
<b>Total</b>	<b>8 211</b>	<b>10 179</b>

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Autres produits d'exploitation	114	458
Autres charges d'exploitation	(103)	(61)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(203)	(249)
Reprise des provisions pour risques et charges	575	246
<b>Total des autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>383</b>	<b>394</b>

## DETAIL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

En K€	Nature	31-mars-10	31-mars-09
Autres Immo. incorporelles	Expl.	(853)	(537)
Immobilisations corporelles	Expl.	(476)	(1 592)
<b>Total des dotations et reprises aux amortissements</b>		<b>(1 329)</b>	<b>(2 129)</b>

## DETAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Produits Cessions Immobilisations	20	59
Autres produits relatifs à la Cession des Actifs	869	
Abandon créance Butler Capital Partners	405	
Annulation CCP 2009 Allemagne	132	
Autres produits exceptionnels	99	2 366
Reclassification	436	
Reprise de provisions	4 196	1 304
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>6 157</b>	<b>3 729</b>
VNC des immobilisations cédées	(14)	(110)
Charges Relatives à la Cession des Actifs	(1 644)	
Charges Relatives à la Restructuration du Pôle Européen	(1 998)	
Charges Relatives aux litiges Licencieurs	(631)	
Résiliation bail Uk	(311)	
Autres charges exceptionnelles	(501)	(3 358)
Reclassification	(436)	
Dotations aux provisions	(1 439)	(24 953)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(6 974)</b>	<b>(28 421)</b>

---

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont constitués d'éléments inhabituels et concernent essentiellement les frais de restructuration de la zone nord européenne et les frais liés aux minima garantis non atteints sur certains contrats de licence.

*DETAIL DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES*

<b>En Keuros</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Revenus d'intérêts	129	
<b>Total des produits financiers liés à l'endettement</b>	<b>129</b>	
Intérêts sur emprunts long terme	(103)	(771)
Intérêts sur Dettes Court Terme	(570)	(2 324)
Escomptes Clients	(318)	(227)
Autres charges financières		
<b>Total des charges financières liées à l'endettement</b>	<b>(991)</b>	<b>(3 322)</b>
Gains (pertes) de change net	(392)	(4 427)
Dotation et Reprise de provisions	105	(97)
Autres charges financières	(86)	(659)
Autres produits financiers	102	22 878
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>(271)</b>	<b>17 695</b>

La perte de change de 392 milliers d'euros est liée à l'évolution de l'USD et du HKD, devises d'approvisionnement, et de la livre sterling.

*IMPOT SUR LES SOCIETES*

<b>En Keuros</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Impôts exigibles	(229)	(49)
Impôts différés	56	(3 696)
<b>Total des impôts sur les sociétés</b>	<b>(173)</b>	<b>(3 745)</b>

*RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETES*

Le résultat net des activités cédées se présente de la façon suivante au 31 mars 2009.

<b>En K€</b>	<b>Compte de résultat des activités cédées au 31/03/2009</b>
Chiffre d'affaires net	69 492
Coût des ventes	(39 136)
<b>Marge brute</b>	<b>30 356</b>
Frais commerciaux et de distribution	(12 929)
Frais de création artistique et de marketing	(2 411)
Frais administratifs	(9 216)
Autres produits et charges d'exploitation	(77)
Dotations et reprises amort et prov sur	(727)
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>4 996</b>
Autres produits et charges opérationnels	8 918
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>13 914</b>
Produits financiers	8
Charges financières	(1 496)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(1 488)</b>
Autres produits et charges financières	(1 165)
Impôt sur les résultats	1 377
<b>Résultat net des activités cédées</b>	<b>12 638</b>

---

Le compte de résultat des activités destinées à la vente a été établi selon la méthodologie suivante :

- agrégation des comptes d'exploitation des filiales concernées par conversion des comptes sociaux en devise convertis sur la base des taux de change moyens trimestriels,
- élimination des opérations inter compagnies entre les filiales destinées à la vente,
- prise en compte des écritures de consolidation concernant ces filiales.



## PREUVE D'IMPOT

<b>En Keuros</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
	12 mois	12 mois
Résultat net des activités poursuivies	(6 441)	(20 053)
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	(173)	5 122
Résultat des activités abandonnées		12 638
Impôt sur les bénéfices des activités abandonnées		(1 377)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(6 614)</b>	<b>(3 670)</b>
Taux d'impôt	33,33%	33,33%
<b>Impôt théorique</b>	<b>(2 204)</b>	<b>(1 223)</b>
Pertes fiscales de l'exercice non activées	3 687	7 005
Déficits fiscaux reportables annulés		3 538
Utilisation des pertes fiscales antérieures		(9 580)
Amortissements et provisions non déductibles		8 347
Différentiel sur taux d'imposition nationaux	134	(2 525)
Autres	(1 790)	(3 093)
<b>Total des divergences</b>	<b>2 031</b>	<b>3 692</b>
<b>Impôt consolidé</b>	<b>(173)</b>	<b>2 468</b>
Charge d'impôt comptabilisée dans les comptes de résultat consolidé	(173)	3 845
Impôt attribuable aux activités abandonnées	0	(1 377)

Il existe une convention d'intégration fiscale entre les sociétés françaises, dont la société CESAR SA est tête de groupe.

La ligne « autres » est essentiellement constituée par les impôts différés sur les retraitements de consolidation.

#### SEGMENTS OPERATIONNELS

Ces chiffres sont présentés après éliminations des opérations intra-groupe.

	EUROPE DU NORD	EUROPE DU SUD	MADAGASCAR	Total
Ventes nettes	20 196	13 182	1 203	34 581
Résultat opérationnel courant	(6 821)	1 986	517	(4 318)
<b>Resultat NET</b>	<b>(8 692)</b>	<b>2 056</b>	<b>232</b>	<b>(6 405)</b>

### EVOLUTION DU COURS DE L'US DOLLAR

Le taux de l'US dollar appliqué pour la conversion des comptes de bilan et de résultat des sociétés américaines évolue dans les conditions suivantes : pour 1 Euro =

<b>Périodes</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Taux de clôture appliqué aux comptes de bilan	\$1.34790	\$1.33080
Taux moyens trimestriels appliqués aux comptes de résultat	\$1.38381	\$1.25687

### COURS DES AUTRES DEVISES AU COURS DE LA PERIODE

[Pour les comptes de bilan : pour 1 Euro =](#)

<b>Périodes</b>		<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Livre Sterling	Grande Bretagne	0.889800	0.930800
Dollar Hong Kong	Hong Kong	10.453000	10.314000
Roupie Mauricienne	Ile Maurice	40.731889	44.433536
Ariary Malgache	Madagascar	2.7969	2.6404

[Pour le compte de résultat : pour 1 Euro =](#)

<b>Périodes</b>		<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Livre Sterling	Grande Bretagne	0.885940	0.834500
Roupie Mauricienne	Ile Maurice	42.018870	42.018871
Ariary Malgache	Madagascar	2.8321	2.4624
Dollar Hong Kong	Hong Kong	10.800540	10.772550

## EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE

	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Europe	173	207
Amérique du Nord		105
Hong Kong		60
Madagascar	700	702
<b>Total</b>	<b>873</b>	<b>1 074</b>

Au 31 mars 2010, l'Amérique du Nord et Hong-Kong n'ont plus de salariés compte tenu de la cession du périmètre d'activité américain. Toutefois, il est prévu d'ouvrir un nouveau bureau d'achat à Hong Kong au cours de l'exercice 2010-2011.

Directoire :

Au 31 Mars 2010, le Directoire se compose de trois membres.

La rémunération brute versée par les sociétés du Groupe aux dirigeants exerçant des fonctions de membres du Directoire au cours de la période close au 31 Mars 2010 s'élève à 494 milliers d'euros (dont 72 milliers d'euros de rémunération exceptionnelle) auxquels s'ajoutent 14 milliers d'euros d'avantages en nature, contre 1407 milliers d'euros au 31 Mars 2009 (dont 560 milliers d'euros de rémunération exceptionnelle).

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite au titre des membres du Directoire s'élève à 38 milliers d'euros comptabilisés en provisions pour risques et charges non courantes dans les comptes consolidés au 31 mars 2010.

Les clauses de sortie dont bénéficient sous certaines conditions les membres du Directoire représentent 12 ou 18 mois de leur rémunération. Les montants relatifs à ces clauses de sortie ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés et représentent un engagement maximum de 482 milliers d'euros au 31 mars 2010.

Conseil de Surveillance :

Les Membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

### *RISQUE DE LIQUIDITE*

Le risque de liquidité lié aux échéances des emprunts et aux covenants exigés par les Banques n'existe plus compte tenu de l'accord conclu avec le Pool Bancaire au cours de l'exercice précédent.

Toutefois, un risque de liquidité lié au financement de l'activité saisonnière subsiste.

La ventilation des passifs financiers par échéance au 31 mars 2010 se présente comme suit :

	<b>TOTAL</b>	<b>A moins d'1 an</b>	<b>De 1 an à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Total des emprunts à MT	1 115	131	984	
Concours bancaires courants/ dettes fact	6 466	6 466		
Intérêts courus sur emprunts MT et dette	102	102		
Emprunts en crédit-bail retraités	726	127	599	
<b>Total des emprunts et dettes</b>	<b>8 409</b>	<b>6 826</b>	<b>1 583</b>	

### *RISQUE DE MARCHE*

Le risque de marché n'existe plus compte tenu de l'accord conclu avec le pool bancaire qui a conduit à l'apurement total de la dette au cours du second semestre de l'exercice 2009.

### *RISQUE DE CHANGE*

Il existe un risque de change dû aux approvisionnements en US\$ en Asie. Le Groupe négocie actuellement avec ses Banques la mise en place de lignes de couverture.

### *RISQUE DE CREDIT*

Le risque de crédit se définit comme l'impact qu'auraient des défaillances des contreparties sur les flux futurs d'entrées ou de sorties de trésorerie en fonction des actifs financiers détenus.

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque crédit client, et les créances pour lesquelles il existe un risque font l'objet d'une dépréciation. A la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit.

La ventilation des créances clients brutes avant dépréciation par échéance au 31/03/2010 se présente comme suit :

En K€	Total	Non Echues	Echues				
			<30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
31-mars-10	14 059	1 861	2 778	4 626	1 464	1 320	2 010

### *ENGAGEMENTS DE LICENCES DONNES*

Le solde des montants dus au titre des contrats de licences au 31 Mars 2010 correspond aux contrats de licences dont les termes ne sont pas atteints et dont les minima garantis devraient être couverts par les ventes futures.

*CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES*

Il s'agit des engagements maximum donnés par CESAR SA pour le compte de ses filiales.

Cautions et garanties

	<u>Sociétés</u>	<u>En K euros</u>
Banques italiennes	JOKER	4 115
Banques malgaches	FESTIVAL	900
Banques anglaises	CESAR UK	
Banques espagnoles	JOSMAN	3 890
		<u>8 905</u>

*INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES*

En 2007 un membre non autorisé du personnel a souscrit auprès de BBVA un Swap de Taux avec Option de Knock-Out au nom de la société JOSMAN. Le risque est évalué à la date d'arrêt des comptes à 1 274 milliers d'euros et pourrait théoriquement un maximum de 3000 milliers d'euros. La société JOSMAN a demandé la nullité de cet acte et les analyses juridiques réalisées indiquent que la position de la société devrait prévaloir. En conséquence, il n'a été procédé à aucun enregistrement comptable au titre des engagements pris par le biais de ce contrat.

Le calcul du risque est le suivant :

Strike : 16,36 (valeur de l'action BBVA à l'origine du swap)

Knock-Out : 17,996 (110% du strike)

A ce jour le Knock-Out n'a pas été atteint.

Valeur de l'action au 21/06/2010 = 9,410



---

Date	Montant du nominal en €	Nombre d'actions	Valeur en K€
26/09/2007	16,36	183 374	3 000
21/06/2010	9,41	183 374	1 726
<b>Différence</b>			<b>1 274</b>

---

*PASSIFS EVENTUELS  
CLAUDE DE SORTIE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE*

Cf. Note 9 Rémunérations ET AUTRES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI des organes de Direction.

---

*EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES ANNUELS**AUGMENTATION DE CAPITAL*

Une augmentation de capital sous forme d'ABSAR, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a été lancée par CESAR le 26 mars 2010 et a rencontré un vif succès.

10.581.072 ABSAR ont été souscrites à titre irréductible et 1.806.331 ABSAR ont été demandées à titre réductible.

Le Directoire a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, ce qui a porté le nombre d'ABSAR émises à 14.166.463.

La totalité des demandes à titre réductible ont ainsi été servies et le complément a été souscrit pour partie par plusieurs investisseurs institutionnels et pour le solde par Butler Capital Partners SA et le FCPR France Private Equity II, géré par Butler Capital Partners SA.

Le montant total de la levée de fonds s'établit ainsi à 5.524.920,57 euros, correspondant à un apport de cash pour la société de 2.793.523,98 euros, les souscriptions de Butler Capital Partners SA et le FCPR France Private Equity II, géré par Butler Capital Partners SA, ayant été effectuées par compensation de leurs comptes courants.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Paris est intervenu le 21 avril 2010. A compter du 21 avril 2010, le nombre total d'actions composant le capital de CESAR sera ainsi porté à 22.378.906. Après prise en compte de la dilution potentielle provenant de l'exercice des 14 166 463 BSAR, le nombre maximum d'actions composant le capital pourrait être porté à 36 545 369.

A l'issue de cette opération, Butler Capital Partners SA et le FCPR France Private Equity II ont procédé à une cession partielle de leur participation, qui a été ramenée de 53% à 12.66%.

*SITUATION DE TRESORERIE*

L'augmentation de capital devrait permettre à la Société d'assurer la continuité de son exploitation et de mettre en œuvre sa stratégie de retournement. Elle a notamment permis un débouclage rapide des discussions avec les banques pour la mise en place du crédit saisonnier. En date du 21 juin 2010, un crédit saisonnier a été mis en place dans les conditions suivantes :

- 2.8 millions d'euros jusqu'au 30 juin 2011
- 2.3 millions d'euros entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 31 décembre 2011

---

Ce crédit est rémunéré à un taux d'intérêt de EURIBOR + 4pts. La mise en place de ce crédit a notamment permis de clore la procédure en assignation déclenchée par l'URSSAF de Paris, au moyen d'un règlement en date du 5 juillet 2010.

Par ailleurs, et afin de répondre à ses besoins de trésorerie, la société a mis en vente les locaux détenus en Allemagne et inoccupés à la suite de la réorganisation logistique. Un premier bâtiment a fait l'objet d'une offre d'achat à hauteur de 335 milliers d'euros, et la cession définitive est attendue pour le mois de juillet 2010. Les autres bâtiments sont également mis en vente.

ANNEXE 7 : RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

**CESAR**

Siège Social : 19, rue des Bretons - 93200 La Plaine Saint Denis  
Société Anonyme au capital de 6 823 328,44 €  
N° Siren : 381 178 797

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les  
comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2010

CESAR  
Comptes Consolidés  
Exercice clos le  
31 mars 2010

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CESAR, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**CESAR**  
*Comptes Consolidés*  
*Exercice clos le*  
*31 mars 2010*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes « mise en œuvre du plan de restructuration », « continuité d'exploitation » et « périmètre de consolidation » de l'annexe relatives à la mise en œuvre du plan de restructuration opérationnelle et du plan de restructuration financière permettant d'assurer le financement de la saison 2010-2011 et sur les risques éventuels pesant sur la continuité d'exploitation,
- la note relative au traitement comptable des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs dont les modalités et l'impact sont décrits note 4.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué ci-dessus dans la première partie de ce rapport, la note « Événements significatifs de l'exercice » de l'annexe décrit les risques susceptibles d'affecter la continuité d'exploitation.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard des risques, mentionnés ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation dans un contexte de forte saisonnalité.

- Les corrections d'erreurs s'inscrivent dans un environnement de profonde réorganisation opérationnelle du groupe engagée au cours de l'exercice précédent. Nos travaux ont consisté à nous assurer du bien fondé, de la correcte traduction de ces corrections d'erreurs et de la validité des informations données, dans ce contexte de renforcement des processus de contrôle.
- Votre société est amenée à procéder à des estimations comptables dont les modalités sont décrites dans les notes de l'annexe et portant notamment sur la dépréciation des stocks, l'évaluation des retours de marchandises, le traitement des royalties et l'activation des frais de création. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations dans le contexte décrit de réalisation du plan 2010-2011.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



**CESAR**  
*Comptes Consolidés*  
*Exercice clos le*  
*31 mars 2010*

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Chamalières et Courbevoie, le 15 septembre 2010*

Les commissaires aux comptes

**WOLFF & ASSOCIES**

  
Jean-Philippe PERONNY

**MAZARS**

  
Gilles RAINAUT

ANNEXE 8 : RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

## **CESAR**

Siège Social : 19 rue des Bretons – 93200 La Plaine Saint-Denis  
Société Anonyme au capital de 6 823 328,44 €  
N° Siren : 381 178 797

### **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 mars 2010

WOLFF & ASSOCIES

MAZARS

CESAR  
Conventions et  
engagements  
réglementés  
Exercice clos le  
31 mars 2010

## **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et des engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Convention entre votre société et la société BUTLER CAPITAL PARTNERS**

*Conseil de surveillance du 31 mars 2010*

**Personnes concernées :** la société BUTLER CAPITAL PARTNERS, membre du Conseil de surveillance de votre société,  
Monsieur Michel VEDRINES, membre du Conseil de surveillance de votre société et administrateur de la société BUTLER CAPITAL PARTNERS.

**CESAR**  
Conventions et  
engagements  
réglementés  
Exercice clos le  
31 mars 2010

- Abandon par la société BUTLER CAPITAL PARTNERS à hauteur de 8 068,02 euros d'une partie de la créance détenue par elle sur votre société.

**Convention entre votre société et le FCPR FRANCE PRIVATE EQUITY II**

*Conseil de surveillance du 31 mars 2010*

**Personne concernée :** le FCPR FRANCE PRIVATE EQUITY II, géré par la société BUTLER CAPITAL PARTNERS et détenant plus de 10 % des droits de vote de votre société.

- Abandon par le FCPR FRANCE PRIVATE EQUITY II à hauteur de 397 197,60 euros d'une partie de la créance détenue par lui sur votre société.

**Convention entre votre société et la société FESTIVEO**

*Conseil de surveillance du 31 mars 2010*

**Personne concernée :** Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE, Président du Directoire de votre société et Président de la société FESTIVEO.

- Convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre votre société et la société FESTIVEO et rémunération des avances au taux EURIBOR majoré d'une marge de 1,5 % par an. Au 31 mars 2010, les avances financières obtenues par votre société sous forme d'avances en compte courant auprès de la société FESTIVEO s'élevaient à 71 000 €.

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Cautions et garanties**

- Sûreté accordée par votre société pour les engagements contractés par la société JOKER auprès des Etablissements BANCA POPOLAIRE DELL'EMILIA ROMAGNA, UNICREDITO, RISPARMO CENTRO E FERRARA pour un montant maximal de 4 115 000 €.
- Garantie donnée par votre société à la BANK OF AFRICA en raison des concours à court terme consentis à la société FESTIVAL à hauteur de 900 000 € ou sa contre valeur en devises.

**CESAR**  
Conventions et  
engagements  
réglementés  
Exercice clos le  
31 mars 2010

- Sûreté accordée par votre société pour les engagements contractés par la société JOSMAN auprès des Etablissements CAJA MADRID, CAJA MURCIA, BANKINTER et CAM pour un montant maximal de 3 890 000 €.

#### **Avances financières et rémunération des comptes courants**

- Convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre votre société et ses filiales et rémunération des avances au taux EURIBOR majoré d'une marge de 1,5 % par an.

Au 31 mars 2010, les avances financières obtenues par votre société sous forme d'avances en compte courant auprès de ses filiales s'élevaient aux montants suivants (montants arrondis au millier d'euros) :

. FESTIVAL	148 000 €
. DISGUISE	7 850 000 €
. JOSMAN	778 000 €
. CESAR INC	310 000 €
. CESAR ASIA	1 043 000 €

étant précisé que les avances financières obtenues par votre société auprès des sociétés FESTIVAL et JOSMAN n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice.

Au 31 mars 2010, les avances financières accordées par votre société à ses filiales s'élevaient aux montants suivants :

. CESAR GERMANY	14 271 547 €
. JOKER	1 351 862 €
. CESAR UK	284 670 €

étant précisé que les avances financières accordées par votre société à la société JOKER n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice.

#### **Refacturation des fees (assistance et prestations administratives) et gestion des licences**

- Assistance administrative, financière et commerciale facturée par votre société à ses filiales pour les montants suivants, pour l'exercice 2009/2010 :

. JOSMAN	300 000 €
. FESTIVAL	500 000 €

<b>CESAR</b>	. JOKER	300 000 € (*)
<i>Conventions et engagements réglementés</i>	. HILKA	150 000 €
<i>Exercice clos le 31 mars 2010</i>	. CESAR UK	225 000 €

(\*) JOKER verse à votre société des royalties comprises dans ce montant au titre de l'exploitation de la marque JOKER, antérieurement acquise par votre société, à hauteur de 150 000 €, et des managements fees à hauteur de 150 000 €.

- Négociation et gestion par votre société des licences groupe se traduisant par le reversement auprès des fournisseurs des droits recouvrés sur les sociétés filiales.

#### **Contrats de travail**

- Poursuite du contrat de travail entre votre société et Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE, Président du Directoire. La rémunération perçue par Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élève à 216 K€.
- Poursuite du contrat de travail de Monsieur Pascal BONNET ultérieurement à sa nomination en qualité de membre du Directoire. La rémunération perçue par Monsieur Pascal BONNET au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élève à 122 K€.
- Poursuite du contrat de travail de Monsieur Gilles MARTOCQ ultérieurement à sa nomination en qualité de membre du Directoire. La rémunération perçue par Monsieur Gilles MARTOCQ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élève à 169 K€.

#### **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

**CESAR**  
Conventions et  
engagements  
réglementés  
Exercice clos le  
31 mars 2010

**Convention entre votre société et la société JOKER**

**Personne concernée :** Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE, Président du Directoire de votre société et Président de la société JOKER.

- Abandon par votre société à hauteur de 1 612 009,92 euros d'une partie de la créance détenue par elle sur la société JOKER.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable en raison d'une omission. Cet abandon de créance a été approuvé par le Conseil de surveillance le 19 novembre 2009.

*Fait à Chamalières et Courbevoie, le 15 septembre 2010*

Les Commissaires aux comptes

**WOLFF & ASSOCIES**

\_\_\_\_\_  
Jean-Philippe PÉRONNY

**MAZARS**

\_\_\_\_\_  
Gilles RAINAUT



## ANNEXE 9 : COMMUNIQUE DE LA SOCIETE RELATIF AUX HONORAIRES FACTURES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Selon l'instruction 2006-10 du 19 décembre 2006 relative à la publicité des honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux, prise en application de l'article 222-8 du Règlement général de l'AMF

Exercices couverts :2009-2010 et 2009-2008

Honoraires Facturés	Cabinet MAZARS		Cabinet WOLFF		AUTRES	
	Montant HT		Montant HT		Montant HT	
	Année 2009/2010	Année 2008/2009	Année 2009/2010	Année 2008/2009	Année 2009/2010	Année 2008/2009
<b>AUDIT</b>						
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	100 000		50 000	179 400	38 472	0
Autres prestations liées	75 000	0	35 000	0	0	0
<b>Sous total Audit</b>	<b>175 000</b>	<b>0</b>	<b>85 000</b>	<b>179 400</b>	<b>38 472</b>	<b>0</b>
Autres Prestations ( juridique/fiscal/social)	0		0	0	0	0
<b>Sous total Autres Prestations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>175 000</b>	<b>0</b>	<b>85 000</b>	<b>179 400</b>	<b>38 472</b>	<b>0</b>